

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

617^e séance

Vendredi 11 juin 2010, à 10 heures
Vienne

Président : M. Dumitru Dorin Prunariu (Roumanie)

La séance est ouverte à 10 h 21.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Je déclare ouverte la 617^e réunion du Comité des Nations Unies pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Ce matin, nous allons reprendre notre examen du point 5 de l'ordre du jour, "Débat général". Nous avons reçu un certain nombre de demandes de prise de parole après la fin de notre travail hier et comme nous faisons preuve de souplesse et nous voulons entendre le plus de contributions possible, nous allons rouvrir le point 5, "Débat général", nous allons entendre des interventions de la part de différents États membres.

Ensuite, nous allons continuer et j'espère que nous allons examiner entièrement le point 7, "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)", mais également, nous allons rouvrir le débat sur le point 6, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques", et nous allons entamer l'examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session", du point 9, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session", et le point 10, "Retombées bénéfiques de la technologies spatiale : examen de la situation actuelle".

Après la plénière, nous entendrons deux exposés techniques, l'un de la part de l'Équateur sur la cinquième Conférence des Amériques,

"Accords régionaux pour la sécurité et le développement humain ; perspectives pour l'avenir", et par le Japon sur "La contribution japonaise pour le soutien à la gestion des catastrophes".

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux délégations qu'il y aura également un certain nombre d'autres réunions parallèles aujourd'hui. À 11 heures ce matin, en salle E0951, il y aura une séance d'information par l'IAF, la Fédération internationale d'astronautique, pour les directeurs d'agences spatiales nationales et les missions africaines pour la préparation des activités pour l'IAC 2011.

À 14 h 30, en salle M1, vous entendrez une séance d'information sur la préparation de l'Atelier Nations Unies/IAF à Prague. Toutes les délégations sont invitées.

À la fin de la séance de ce matin, à 13 heures, vous êtes invités à une réception organisée par le Japon dans les locaux de la mission permanente du Japon, c'est à cinq minutes de marche d'ici. Soyez prêts à montrer votre laissez-passer. Des invitations ont été distribuées dans vos casiers.

Débat général (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, permettez-moi donc de vous proposer de reprendre l'examen du point 5 de l'ordre du jour "Débat général". Le premier orateur sur ma liste est le représentant de l'Italie, le Président de l'Agence spatiale italienne, M. Enrico Saggese.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



M. E. SAGGESE (Italie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, Excellence, c'est pour moi un honneur que de prendre part à cette réunion dans laquelle les pays qui mènent des activités spatiales échangent leurs opinions et mobilisent ensemble leurs efforts pour coopérer, pour coordonner leurs actions et leurs stratégies, et ce à des fins d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

L'Italie estime que le COPUOS pourrait jouer un rôle encore plus important dans la communauté internationale, non seulement pour un simple échange d'opinion, d'informations, mais ce qui est déjà très important et qui pourrait l'être encore plus, afin d'assurer la promotion de la coopération internationale pour prévenir l'utilisation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, pour maintenir la paix et la sécurité et ce pour les générations futures et pour toute l'humanité. L'Agence spatiale italienne et sa mission œuvrent dans cette direction car nous sommes persuadés que l'espace est un terrain de développement dans lequel la connaissance que nous élaborons grâce à nos recherches spatiales peut déboucher sur des avancées technologiques pour le bien économique et social de toute l'humanité, mais également pour la sécurité sur la planète.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, l'Agence spatiale italienne travaille ces derniers temps à un nouveau plan spatial national pour les dix années à venir. Personnellement, je m'implique pour garantir également une sensibilisation au niveau international de notre plan d'action, car nous voulons travailler non seulement pour notre pays mais également pour le bien-être de toute l'humanité.

Nous travaillons dans six grandes orientations. Tout d'abord, nous nous basons sur les principes selon lesquels les outils spatiaux permettent de renforcer les connaissances dans le domaine de l'environnement et du changement climatique et les satellites d'observation de la Terre sont pour l'instant les seuls instruments qui nous permettent d'observer de grandes régions de la Terre et ce de façon continue et à une fréquence assidue.

La télédétection et les données de la télédétection peuvent permettre d'aider au système de localisation, au système de navigation, peuvent permettre également d'élaborer des modèles spatiaux, des applications spatiales qui sont tout à fait utiles pour étudier l'évolution de la Terre, mais également pour lutter contre la fragilité, contre la

vulnérabilité des populations au vu d'un certain nombre de catastrophes.

Deuxièmement, les outils spatiaux, en tant qu'outils de connaissance scientifique, l'astronomie, la science de l'univers, la physique, la robotique, l'exploration spatiale, sont des disciplines qui nous ont permis d'élargir l'horizon de nos connaissances. Nous allons également pouvoir explorer les questions relatives à la matière et l'antimatière. Aujourd'hui, nous sommes chefs de file dans ce domaine.

Troisièmement, les outils spatiaux pour la sécurité à la défense. Nous travaillons à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous essayons d'utiliser les systèmes pour communiquer dans les meilleures conditions et pour cela nous signons toute une série d'accords.

Quatrièmement, les outils spatiaux pour le développement économique. Un grand nombre d'études ont démontré que les systèmes spatiaux constituent un véritable pilier non seulement pour les politiques de recherche et de développement mais pour un grand nombre d'autres orientations politiques et industrielles, pour l'agriculture, la télécommunication, la médecine, la protection civile, etc.

Il s'agit également d'un outil pour la diplomatie. Il s'agit d'un terrain stratégique pour les nations, pour les populations. Nous travaillons en Italie déjà depuis un certain nombre d'années dans le domaine de la coopération internationale pour les activités spatiales, nous travaillons notamment au sein de l'Agence spatiale européenne, au sein de la Station spatiale internationale, nous avons un grand nombre d'accords scientifiques et technologiques bilatéraux et multilatéraux.

Sixièmement, nous pensons que les outils spatiaux peuvent permettre de diffuser la culture car il s'agit d'un domaine par excellence où peuvent coopérer les chercheurs, les intellectuels, les artistes, mais ça peut également leur servir de source d'inspiration.

Donc l'Italie coopère pour renforcer ses capacités scientifiques, elle coopère avec différents chercheurs du monde entier et nous travaillons avec un grand nombre de centres d'excellence, des universités, des laboratoires de recherche, des réseaux de données et ainsi qu'avec les représentants du secteur privé.

Tous les points à l'ordre du jour nous intéressent grandement car il s'agit de domaines sur lesquels nous travaillons au sein de notre Agence spatiale nationale.

Je voudrais également vous dire que nous sommes tout à fait engagés dans la préservation de

l'espace extra-atmosphérique et dans la lutte contre l'encombrement de cet espace, notamment au vu du nombre croissant de débris qui sont en orbite autour de la Terre. Nous sommes impliqués notamment dans l'élaboration de lignes directrices pour la lutte contre les débris dans l'espace et pour la viabilité à long terme des activités spatiales.

Nous travaillons également dans le domaine des systèmes de navigation. Au mois d'octobre nous allons organiser le 5^e Comité international sur les systèmes de navigation par satellites. Cela va avoir lieu à Turin en septembre 2012. Il y aura également une autre conférence internationale à Naples la même année.

Deux de nos astronautes Paolo Nespoli et Roberto Vittori vont effectuer une mission dans la Station spatiale internationale dans une navette russe Soyuz dans le cadre d'une mission de l'Agence spatiale européenne, de façon conjointe avec une mission de la NASA. Ceci témoigne de notre implication dans les activités spatiales et nous allons continuer à œuvrer dans ce sens à l'avenir. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Italie pour son intervention. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne, Mme Tamara Zabala.

Mme T. ZABALA UTRILLAS (Espagne / Union européenne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection pour ces deux années. Nous sommes persuadés que nous allons bien avancer dans nos travaux grâce à vous. Merci également pour l'esprit de souplesse dont vous avez fait preuve.

L'Union européenne s'est déjà engagée dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Union européenne a l'intention de proposer un code de conduite pour les objets spatiaux et les activités spatiales. L'Union européenne a élaboré avec des experts un projet de code de conduite pour les activités extra-atmosphériques et a été appuyée par le Conseil de l'Union européenne les 8 et 9 décembre 2008.

L'Union européenne estime qu'un code de conduite volontaire qui ne serait pas juridiquement contraignant pourra renforcer la sûreté, la sécurité et la prévisibilité des activités dans l'espace extra-atmosphérique, notamment en limitant les interférences nuisibles, les collisions ou les accidents dans l'espace extra-atmosphérique.

Ce projet de code de conduite pour les activités dans l'espace extra-atmosphérique est basé sur trois grands principes qui devraient guider nos

activités dans l'espace. Tout d'abord, la possibilité pour tous d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, la préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite, et le respect de la sécurité et des intérêts en matière de défense des États.

Le projet de code de conduite est applicable à toutes les activités dans l'espace extra-atmosphérique notamment les activités qui sont menées dans le cadre d'organisations internationales et intergouvernementales. Le projet de code de conduite en appelle à une avancée en matière d'adhésion et de mise en œuvre des traités existant des Nations Unies, de leurs principes, d'autres arrangements et accords, et en appelle à une universalité plus grande de l'adhésion à ces traités.

Le projet de code de conduite représente un complément aux cadres existant qui régissent les activités dans l'espace extra-atmosphérique notamment en codifiant et en élaborant de nouvelles bonnes pratiques pour les opérations dans l'espace, notamment la notification, la consultation, la recherche, les mécanismes d'information qui permettraient de renforcer la confiance, la transparence entre différents acteurs des activités spatiales. Ceci contribuerait à renforcer des solutions de bonne foi qui permettraient de mener à bien les activités dans l'espace et ce pour tous.

D'après ce projet de code, les parties pourraient entre autre mettre en œuvre les mesures de confiance suivantes : pour limiter les possibilités d'accidents dans l'espace, les collisions entre les objets spatiaux ou toute forme d'interférence nuisible avec les droits des États et une exploration pacifique et utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, les États devraient élaborer, mettre en œuvre et respecter les politiques nationales et les procédures pour limiter ces risques.

Pour limiter l'apparition et la création de ces débris dans l'espace et pour réduire leur impact dans l'espace extra-atmosphérique, les États signataires devraient mettre en œuvre ces lignes directrices pour atténuer les effets des débris dans l'espace tel que ceci a été adopté dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, 62/217, et ce pour prévenir et limiter la possibilité d'accident et de collision entre les objets spatiaux.

Les États signataires devraient partager les informations sur les politiques nationales et ce sur une base annuelle. Ils devraient également s'engager à notifier en temps voulu les manœuvres qui sont prévues, les paramètres orbitaux pertinents, les collisions ou les accidents qui ont eu lieu, les objets qui pourraient représenter un risque dans l'atmosphère ou un risque de collision, et ceci

permettrait de créer également un centre de contact ainsi qu'une base de données électronique. Qui plus est, les États signataires devraient créer un mécanisme de consultation pour arriver à s'entendre sur des solutions acceptables en cas de raison de penser que certaines activités spatiales contreviennent à ce projet de code.

Ce code de conduite poserait les bases de principes qui devraient être respectés par les nations spatiales dans toutes leurs activités. En même temps, il ne s'agit pas de dispositions qui concerneraient les armes dans l'espace extra-atmosphérique.

L'objectif de ce code de conduite, de ce projet, pour l'instant n'est pas de faire double emploi ou de rivaliser avec d'autres initiatives qui existent. Néanmoins, en tant qu'instrument de renforcement de la confiance et de la transparence, ce projet insiste notamment sur l'importance de toutes les mesures qui visent à prévenir des activités qui feraient de l'espace une zone de conflit, et en appelle à toutes les nations de ne pas mener des activités qui déboucheraient sur de telles conséquences.

Ainsi, ce code de conduite serait ouvert à la signature de tous les États qui le souhaitent et ce sur une base ad hoc et de façon volontaire.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la représentante de l'Espagne au nom de l'Union européenne. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq, M. Amer Naoum.

M. A. A. NAOUM (Iraq) [*interprétation de l'arabe*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes félicitations pour votre élection ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter brièvement les activités en matière spatiale de l'Iraq.

La Commission nationale pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est en train de préparer une stratégie nationale pour les applications spatiales. Nous mettons l'accent sur l'utilisation des données spatiales, le renforcement des capacités au sein des ministères, l'amélioration du niveau au sein de chaque ministère de façon séparée afin de coordonner sur le plan national.

Vu les défis auxquels nous faisons face en Iraq à cause des changements climatiques, du

manque de ressources en eau qui sont illustrés par la détérioration des terrains agricoles, le secrétariat du gouvernement a mis en place des programmes de lutte anti-désertification à travers la fourniture d'appuis financiers à ces projets.

Nous avons profité dans ce projet d'aides fournies par le Programme de services agricoles américain et nous avons pu mettre en place des indicateurs de désertification afin de couvrir toute la couverture végétale pour la période 2000-2010.

De même, nous profitons, à travers le Programme américain, de présenter des rapports mensuels détaillés sur les cultures agricoles principales, les différentes prévisions agricoles en utilisant les données spatiales. Nous espérons poursuivre ce programme en renforçant les capacités irakiennes.

De même, nous sommes en train de mettre en place un nouveau projet pour contrôler les vents et tempêtes de sable qui vise à identifier la source de ces tempêtes et vents de sable. Nous travaillons sur le détecteur MODUS et le satellite EUMETSAT en plus des données de radar CALYPSO.

De même, nous sommes en train de travailler et de coopérer sur un projet de recherche avec l'Université d'Arkansas afin d'utiliser les différents outils spatiaux et les données de radar.

Le Ministère de la construction et de l'habitat utilise les données spatiales et les images spatiales afin de déterminer les grandes routes et les routes différentes sur le territoire irakien, afin de bien déterminer l'emplacement de complexes résidentiels dans les différentes régions, en particulier à côté des déserts, que ce soit à l'est ou au sud de l'Iraq, et la construction de barrages sur les rivières.

En matière d'application du système GPS, nous sommes en train de lier notre territoire au GPS et en particulier au DGPS, différentiel, et de même nous sommes en train de construire des centrales principales pour transformer ces coordonnées et identifier et localiser les différentes stations sur les différentes provinces irakiennes qui sont maintenant, nous sommes à quatre des sept principales, et les relier au GPS. De même, nous avons fait des recensements topographiques et nous avons également identifié les rivières et les lacs afin d'étudier les profondeurs à travers le système de GPS. Nous avons établi des cartes topographiques pour des projets d'irrigation, les eaux usées et les barrages.

En matière de ressources en eau, le Centre national pour la gestion des ressources hydriques utilise les images spatiales pour établir des cartes, pour étudier également les différentes régions

côtières et les zones de frontière avec les États voisins, pour assurer un suivi des cours d'eau et des lacs et des bassins versants. Nous avons donc 65 stations de surveillance terrestre qui envoient les données à travers le satellite METEOSAT-7.

Nous avons également contrôlé les bassins versants de façon mensuelle en établissant les cartes à ce sujet.

Parmi les recommandations des Nations Unies pour le millénaire figure la nécessité de créer une infrastructure dans chaque pays qui serait responsable de la gestion des catastrophes. Nous avons donc en Iraq créé un Centre pour la gestion des catastrophes et pour l'archive nationale. De même, nous avons également établi des contacts avec des organisations locales, régionales et internationales. De même, nous avons également établi une compagnie nationale pour le recensement géologique et les mines. Nous avons établi des cartes pour déterminer les risques géologiques qui couvrent l'Iraq et étudié ce phénomène et ses manifestations.

De même, cette compagnie utilise les images spatiales de haute résolution et de précisions diverses afin d'établir des recensements géologiques pour l'exploration minière, pour étudier les changements écologiques et pour établir également des cartes différentielles pour la couverture terrestre et l'utilisation des terrains et des sols dans des études géomorphologiques pour certains bassins de quelques rivières.

Le Ministère de l'environnement est en train de créer une base de données écologique et de mettre en place un atlas écologique pour l'Iraq en montrant les différentes données relatives à la pollution due aux raffineries et la pollution de l'air et la pollution radiologique.

Nous coopérons également en matière de l'enseignement supérieur dans les recherches au niveau de la maîtrise et du doctorat avec les différentes universités.

Nous avons également un organe central pour les statistiques qui est rattaché au Ministère du plan et qui met en place des cartes numériques pour l'Iraq sur une échelle 1/1 000 et qui couvre le projet irakien pour le recensement populaire de 2010, pour créer un système d'information géographique en reliant les différentes données avec le recensement populaire.

De même, le Ministère est en train d'élaborer un questionnaire sur les différentes activités au sein des différents ministères en matière d'application pacifique des technologies spatiales.

En conclusion, Monsieur le Président, permettez-moi de remercier le Bureau des affaires

spatiales des Nations Unies pour l'appui qu'il fournit à l'Iraq. Nous réitérons que le renforcement des capacités dans les pays en développement contribue à mettre les technologies spatiales au service de ces peuples. Nous aspirons à davantage de coopération et de soutien avec le Bureau et que ce soit sur le plan régional ou international afin de renforcer les capacités, de fournir les données spatiales et le transfert des technologies spatiales. Cela participerait et contribuerait à renforcer ce moyen prometteur pour relever les défis actuels et futurs, en particulier dans notre région, que ce soit au niveau des ressources hydriques en plus des problèmes de pollution agricole, des problèmes de l'agriculture et des changements climatiques auxquels nous devons faire face dans le cadre de plans de développement humains dans la région. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Iraq. Mesdames et Messieurs, est-ce qu'il y a une autre délégation qui voudrait prendre la parole au titre du point 5 de l'ordre du jour durant la séance de ce matin ? Tel ne semble pas être le cas. Alors nous allons poursuivre l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "Débat général", cette après-midi et nous entendrons les déclarations qu'auront demandé de prononcer certaines délégations.

Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant poursuivre et j'espère que nous allons terminer notre examen du point 6 de l'ordre du jour, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques". Le premier intervenant à ce titre sera le représentant du Venezuela, M. Roberto Becerra.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'interviens, je voudrais vous saluer et saluer également toutes les personnes qui vous accompagnent au sein du Bureau et je voudrais vous souhaiter une grande réussite dans vos entreprises. Je suis heureux d'avoir la possibilité de parler à nouveau dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour. Je serai très bref.

Monsieur le Président, depuis 1959, le COPUOS examine chaque année jusqu'où est parvenue la coopération internationale pour ce qui est d'approfondir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. On élabore des programmes sous le patronage des Nations Unies, on encourage la recherche, la diffusion

d'informations sur cette question et on assure la promotion du droit spatial.

Le COPUOS, le Sous-Comité juridique et le Sous-Comité scientifique et technique examinent des questions telles que les débris spatiaux, l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, les objets géocroiseurs, la gestion des catastrophes avec l'aide des technologies spatiales ainsi que d'autres questions du même genre. Sur cette base et du fait qu'il s'agit d'un organe permanent de l'Assemblée générale, le Comité a des compétences scientifiques, techniques, juridiques et politiques nettement déterminées qui ont des répercussions directes sur les procédures visant à préserver le caractère pacifique de l'utilisation de l'espace.

Le COPUOS joue un rôle important pour ce qui est d'encourager la coopération dans le domaine spatial et il constitue une tribune qui est ouverte pour favoriser l'échange d'informations entre les États et offre des occasions de renforcer la collaboration entre les États à ce sujet.

Néanmoins, il ne s'agit pas là du seul moyen de garantir le caractère pacifique des activités qui sont réalisées dans l'espace extra-atmosphérique. À ce sujet, ma délégation considère qu'il est nécessaire de mettre en place un cadre politique de débats et de coordination unissant également d'autres organes du système des Nations Unies pour encourager la création de règles et de mécanismes internationaux permettant de faire face efficacement aux problèmes qui concernent les activités spatiales. Il s'agit par exemple du fait que l'on ne dispose pas d'une définition de ce qu'est l'espace extra-atmosphérique. Il y a la question de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires en orbite par rapport à la Terre et il y a la menace que représentent les débris spatiaux et bien d'autres questions encore que l'on pourrait citer.

De ce point de vue, notre délégation juge nécessaire de mettre à jour la législation internationale pour qu'il soit clairement et absolument interdit d'utiliser des technologies bellicistes dans l'espace extra-atmosphérique.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Un instant s'il vous plaît, il semble qu'il n'y a pas de traduction en arabe.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Pas de problème, je peux attendre.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : On n'entend pas l'interprète de langue arabe. Problème technique avec l'arabe. Le problème est-il résolu ? On nous dit que le

problème est résolu. Je vous prie de m'excuser. Je vous en prie, continuez.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Si vous me le permettez, Monsieur le Président, si vous le voulez je peux recommencer depuis le début.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Non, c'était juste pendant quelques instants. C'est à ce moment-là que j'ai remarqué qu'il n'y avait pas d'interprétation.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : J'aurais pu recommencer si vous vouliez, mais bon tant pis, je vais reprendre au même endroit.

Mais ça ne peut pas être la seule méthode de garantir le caractère pacifique des activités qui sont réalisées dans l'espace extra-atmosphérique. Notre délégation considère qu'il est nécessaire de mettre en place un cadre politique de débats et de coordination avec d'autres organes du système des Nations Unies pour promouvoir la création de règles et de mécanismes internationaux permettant de faire face de façon efficace aux problèmes concernant les activités spatiales à l'heure actuelle. Il s'agit notamment du fait qu'on ne possède pas de définition de ce qu'est l'espace extra-atmosphérique. Il y a aussi la question de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires et la menace que constituent les débris spatiaux, et beaucoup d'autres questions que l'on pourrait également citer.

De ce point de vue, notre délégation considère qu'il est nécessaire de mettre à jour la législation internationale pour qu'il soit clairement interdit d'utiliser des technologies bellicistes dans l'espace extra-atmosphérique. Comme chacun le sait, le régime juridique applicable ne protège pas l'espace contre une course aux armements et il est donc essentiel d'adopter des mesures appropriées et efficaces pour qu'on ne coure pas un tel risque. On manque de définition et le fait que l'on n'a pas de réglementation claire à propos des questions dont je vais parler, font qu'il n'est pas possible de préserver à coup sûr le caractère pacifique de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

S'il existe d'autres tribunes internationales où l'on peut aborder ces questions, par exemple la Première Commission de l'Assemblée générale ou la Conférence du désarmement, mais le COPUOS a pour devoir d'augmenter sa coordination et coopération avec d'autres organes et mécanismes du système des Nations Unies pour assurer sa réussite en ce qui concerne les objectifs qu'il s'est donnés. Merci, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant du Venezuela pour cette déclaration. Est-ce qu'il y a une autre délégation qui souhaite prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour durant la séance de ce matin ? Ça ne semble pas être le cas. Nous allons maintenant mettre un terme à l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques".

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs, j'aimerais maintenant poursuivre et j'espère terminer l'examen du point 7 de l'ordre du jour, "Application des recommandations de la Conférence UNISPACE III". Le premier orateur inscrit sur ma liste sera le représentant de la Fédération de Russie, M. Vladimir Putkov.

M. V. D. PUTKOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*]: Merci. Bonjour Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, bonjour, chers collègues. Tout d'abord, permettez-moi de profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous féliciter, Monsieur le Président, et vous souhaiter plein succès. Je représente ici ROSCOSMOS et à ROSCOSMOS, nous sommes persuadés que le fait que vous soyez astronaute professionnel cela va donner une impulsion à notre travail.

La recommandation UNISPACE III est mise en œuvre en Russie en vertu de la loi de la Fédération de Russie intitulée "Loi sur les activités spatiales", et ce dans le cadre de l'Agence spatiale fédérale. Il s'agit de l'organe fédéral au sein du pouvoir exécutif auquel participe un certain nombre de ministères et qui œuvre au niveau national mais également dans un cadre de coopération internationale dans différentes orientations.

Nous travaillons dans un grand nombre de domaines, je ne vais pas ici tous vous les énumérer. Nous avons élaboré un plan d'action qui prévoit de tirer profit au maximum des sciences spatiales pour le développement durable, tirer profit au maximum également des sciences spatiales pour la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles, et nous voulons travailler à la recherche et au développement en général.

Nous travaillons également à l'application des systèmes de navigation par satellites pour le

développement durable et nous pensons qu'il s'agit là d'une des priorités de notre plan d'action mais également du projet qui a été élaboré au sein de GLONAS.

Nous avons mis en place ce système GLONAS et dans le cadre de ce système, nous travaillons au renforcement, à la modernisation de ce système. Nous travaillons également à la fabrication, à la conception, à la mise à disposition des utilisateurs civils de techniques spatiales et ce pour le transport, pour le cadre géodésique, mais également pour un certain nombre d'utilisateurs ciblés qui nous le demandent.

Ce qui est d'une grande actualité en ce moment en Russie, c'est de renforcer la coopération dans le domaine de l'aide à la navigation, ainsi qu'à la fourniture de données spatio-temporelles pour les utilisateurs civils et pour fournir des services commerciaux ainsi que pour assurer une meilleure compatibilité et interopérabilité avec les systèmes de navigation par satellites mondiaux.

En vertu de la recommandation de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité international sur les systèmes de navigation mondiale, devient l'un des centres de coordination au niveau international justement pour mettre à disposition les données des systèmes de navigation par satellites.

Nous voyons bien que les techniques de navigation par satellites se développent à grande vitesse et il est donc indispensable aujourd'hui d'élaborer de nouveaux principes et de nouvelles règles d'activités au niveau international. La Fédération de Russie a mis en place à cette fin un conseil interministériel pour appuyer le rôle de la Russie au sein du Comité international sur les systèmes de navigation par satellites.

Nous pensons qu'une des priorités, d'ailleurs je viens de le mentionner et les orateurs précédents l'ont mentionnée également, une des grandes priorités c'est la prévention et l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles. Pour cela, nous avons l'intention de lancer des satellites russes pour surveiller, pour observer un certain nombre de catastrophes, notamment les séismes et les incendies de forêts.

Dans le cadre d'un tel programme, nous pourrions mobiliser les efforts d'un grand nombre de pays pour, ensemble, chercher des méthodes de prévision des catastrophes naturelles, pour mobiliser les ressources des puissances spatiales, pour renforcer les systèmes satellites d'un tel système d'observation, mais également pour renforcer les systèmes d'appui terrestre pour l'analyse et le recueil de ces données. Ceci nous

permettrait de prévenir, de contrer, d'atténuer les conséquences des grandes catastrophes naturelles.

Actuellement, nous sommes en train de travailler à l'adhésion de la Russie à la Charte internationale "Espace et catastrophes mondiales" qui prévoit la coordination des pays opérateurs dans le domaine de l'observation de la Terre ainsi que l'échange de données en cas de catastrophes naturelles et industrielles.

Entre 2010 et 2013, nous avons l'intention de déployer un ensemble de trois satellites de météorologie, METEOR-N, sur orbite solaire synchronisée basse, ainsi que de deux satellites de la série ELECTRO en orbite géostationnaire. Ceci permettra de respecter les engagements de la Russie envers l'Organisation météorologique mondiale pour l'appui et pour le renforcement du système spatial d'observation de la météorologie.

Dans le cadre du programme spatial fédéral 2015, la Russie a l'intention de concevoir et de fabriquer un certain nombre d'engins spatiaux pour l'avenir.

Nous allons continuer à déployer des systèmes de téléobservation de la Terre. Ceci permettra à la Russie de jouer un rôle accru dans la coopération internationale et notamment dans le cadre de GEOS et dans le cadre de GMES. Actuellement, nous travaillons également sur un système d'information sur les catastrophes, un système de partage de ces informations, notamment en ce qui concerne les catastrophes naturelles.

La prévision, la surveillance, la détection, le contrôle des phénomènes dangereux dans l'atmosphère et sur mer, les ouragans, les tempêtes, les typhons, les glaciers, etc., tout ceci va pouvoir être observé avec encore plus de précision grâce aux engins spatiaux METEOR et ELECTRO. Nous allons recevoir un grand nombre de données optiques et de diapasons radio de très haute fréquence dans les zones grâce à des ondes électromagnétiques.

La surveillance et le contrôle des inondations également vont pouvoir être effectués grâce aux engins spatiaux de type METEOR et RESSOURCE.

En ce qui concerne les incendies de forêts de plus de 40 ha, nous avons un système d'observation des panaches de fumée grâce à l'engin spatial de type METEOR-M et RESSOURCE-DK. Nous recevons des données dans le domaine visible et infrarouge de spectre d'ondes électromagnétiques pour la surveillance, la détection, le contrôle des incendies de forêts. Dès leur déclenchement, nous pouvons observer les crêtes des incendies. Pour

cela, nous avons équipé nos engins spatiaux de technologie à diapason infrarouge.

Nous avons également équipé nos engins spatiaux de matériel de météorologie, d'hydrométéorologie, d'observation des ressources naturelles.

Aujourd'hui nous allons continuer à travailler dans ces domaines de la téléobservation, de la télédétection car nous pensons que de nos jours, la vie dans une société civilisée n'est plus pensable sans les services spatiaux. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Je donne maintenant la parole, dans le cadre du point 7, au représentant du Portugal, M. Filipe Duarte Santos.

M. F. DUARTE SANTOS (Portugal) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection et je félicite également les autres membres du Bureau. Je suis convaincu que sous votre direction nos travaux s'avèreront très fructueux. Je peux vous assurer de la pleine et entière collaboration de ma délégation pour atteindre les objectifs du Comité. Je voudrais vous assurer du plein appui de ma délégation en ce qui concerne l'application des recommandations d'UNISPACE III.

Le Portugal a joué un rôle actif dans ce processus, et notamment il a présidé l'équipe d'action sur les satellites météorologiques. Il y a une autre chose sur laquelle je voudrais mettre l'accent, c'est le fait que le Sous-Comité scientifique et technique s'est félicité de la décision prise par le groupe de travail plénier pour concentrer ses efforts en ce qui concerne l'application des recommandations d'UNISPACE III sur la contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable.

À cet égard, la note du secrétariat, le document portant la cote A/AC.105/944, sur la contribution du Comité aux travaux de la Commission pour le module thématique 2010-2011 est extrêmement importante. Les systèmes spatiaux, la technologie spatiale sont essentiels pour atteindre les objectifs du développement durable. Ils jouent un rôle clé pour ce qui est d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement que l'on mentionne bien souvent, notamment il en est souvent fait état dans les documents du Comité.

Malheureusement, on ne sait pas très bien, à la lecture du rapport 2009 sur les Objectifs du millénaire pour le développement, ce qu'une partie

importante des objectifs quantifiés qui ont fait l'objet d'un accord et ont été fixés à 2015, ne seront pas atteints. Je voudrais citer simplement quelques exemples. Jusqu'à un milliard de personnes continueront sans doute de vivre dans une pauvreté extrême en 2015. En 2009, environ un milliard 20 millions étaient fortement sous-alimentés, ou en d'autres termes, vivaient dans la faim. Alors que le chiffre était de 842 millions en 1990.

En ce qui concerne les ressources en eau, la pénurie des ressources en eau, celle-ci frappe maintenant quasiment la moitié de la population mondiale et c'est un pourcentage qui est en augmentation. On a aussi un autre objectif, réduire de façon importante la perte de diversité biologique d'ici 2010, mais à l'heure actuelle le nombre d'espèces menacées d'extinction augmente rapidement.

Il est bon de prendre conscience du fait que l'on a beaucoup fait pour ce qui est d'éliminer la pauvreté, d'améliorer la sécurité alimentaire et l'éducation, mais nous sommes encore bien loin de l'atteinte des objectifs et le temps commence à manquer, il faut faire davantage. Dans le secteur de l'eau, la technologie spatiale, les satellites d'observation de la Terre, tout cela contribue dans une large mesure à comprendre le cycle de l'eau et donc à gérer de façon efficace les ressources en eau.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les observations satellitaires sont très importantes pour surveiller la productivité agricole, les modifications d'utilisation des terres et en particulier la désertification.

Quant aux forêts, là où se trouve la plus grosse partie de la biodiversité terrestre, les observations par satellites sont essentielles pour pouvoir mettre en place des procédures de gestion durable des forêts.

Ces questions sont particulièrement importantes à l'heure actuelle puisque le module thématique de la Commission du développement durable pour la période 2010-2011 porte expressément sur la gestion des ressources durables, la consommation et la production, et cela de concert avec la gestion des ressources en eau, l'énergie, l'utilisation des terres, le développement rural, la population et le climat.

On parle en général du développement durable ce qui se comprend bien car cela révèle une attitude positive, mais le fait est que nous sommes confrontés dans de nombreux cas à des situations insoutenables, non durables. Il y a quatre facteurs essentiels à cet égard, et dans chacun des cas, les systèmes spatiaux ou la technologie spatiale peuvent nous offrir des solutions. Le principal de ces problèmes est la pauvreté et l'augmentation des

inégalités de développement dans le monde entier entre les États et à l'intérieur des États. Deuxièmement, il y a la question de l'énergie et en particulier la durabilité des systèmes énergétiques. Il faut penser à trois choses : l'accès à l'énergie, le prix de l'énergie et la compatibilité avec l'environnement.

En ce qui concerne ce dernier point, le problème est qu'environ 80% des sources primaires d'énergie mondiale sont des carburants fossiles et c'est eux qui sont à la source de la production de la plupart des émissions de CO₂ qui entraînent les changements climatiques, et c'est en outre une ressource non renouvelable.

Le troisième facteur c'est le manque de durabilité pour ce qui a trait à la sécurité alimentaire, aux ressources en eau et à la perte de biodiversité.

Quatrième facteur ou élément, c'est le changement climatique. Toutes ces questions sont reliées les unes aux autres et on ne saurait fermer les yeux sur aucune d'entre elles. Il nous faut les aborder de façon intégrée et cohérente et c'est là une énorme entreprise.

Je voudrais dire qu'à mon avis le Comité devrait envisager la possibilité de se pencher sur la possibilité d'améliorer la contribution spatiale au développement durable en se concentrant sur les quatre principales questions dont je viens de parler. Si ces importants problèmes ne sont pas abordés dans des conditions appropriées, le risque d'une crise sociale, économique et environnementale future augmentera considérablement. La possibilité d'établir des objectifs quantifiés pour les travaux du Comité sur la contribution spatiale au développement durable devrait être examinée. On pourrait le faire en tenant compte de cela dans le cadre des activités du groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, au titre du point G.

À cet égard, ma délégation appuie le point de vue qui a été exprimé durant la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique quand il a été question d'une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace pour faire face aux gros problèmes qui se posent en matière de développement durable.

L'un des problèmes principaux que l'on devrait aborder dans une telle conférence c'est comment tirer le meilleur parti possible des systèmes spatiaux et de la technologie spatiale dans l'intérêt des pays en développement, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités dans ces pays.

À cet égard, il y a une initiative pertinente que je voudrais mentionner avant de terminer. Il s'agit de la surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, et le processus Afrique qui a été lancé à Lisbonne en 2007. La surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité est une initiative visant à la constitution d'une capacité européenne en matière d'observation terrestre. L'engagement pris par mon pays à cet égard et qui a été exprimé dans la Déclaration de Lisbonne sur le partenariat GMES/Afrique, consiste à l'élaboration d'un plan d'action qui devrait être soumis au prochain sommet Afrique/Union européenne qui aura lieu en Libye à la fin de l'année. Ce plan d'action a été rédigé par des experts des deux continents et peut maintenant être discuté publiquement sur le web jusqu'au 31 juillet.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Portugal pour cette déclaration. Nous allons maintenant entendre le Japon, M. Taketoshi Sano.

M. T. SANO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Au nom de la délégation du Japon, c'est un plaisir pour moi que de vous parler des activités du Japon liées à l'application des recommandations d'UNISPACE III.

Monsieur le Président, le Japon a participé activement et contribué également à plusieurs équipes d'action qui ont été mises sur pied pour assurer l'application de la Déclaration de Vienne adoptée en 1999. Plus particulièrement, le Japon a notamment assumé la Présidence de l'équipe 17 pour améliorer le renforcement des capacités en assurant le développement des ressources humaines et budgétaires.

Suite aux discussions qui ont eu lieu à ce sujet durant le forum des agences spatiales régionales Asie-Pacifique, le Japon a appuyé les activités visant à mettre en relief l'importance de la science et de la technologie spatiale et de leurs applications pour le développement durable. Cela a été réalisé de façon à accroître l'appui donné à l'éducation spatiale par l'opinion publique et pour renforcer également la façon dont les jeunes générations comprennent les avantages que présente l'espace. Ces dernières années, l'éducation spatiale est devenue une des principales activités du Forum Asie-Pacifique. On a, par exemple, la Journée des fusées qui a eu lieu cette année en janvier à Bangkok. Durant cette 16^e réunion du Forum à laquelle participait un grand nombre de personnes dont des enfants ou étudiants de la région, on a également organisé un concours d'affiches. On a essayé, dans le cadre de ce forum,

de parler des différentes façons dont les activités spatiales de chaque pays peuvent contribuer à une amélioration de l'éducation spatiale pour les jeunes et de la façon dont on peut introduire du matériel lié aux activités spatiales dans la classe pour intéresser davantage les élèves.

Le Japon continuera à prendre des initiatives visant à stimuler l'intérêt des jeunes pour l'espace et à les encourager à s'intéresser davantage à cette question.

En ce qui concerne l'éducation en matière d'observation terrestre, JAXA se penche sur la façon de renforcer les ressources humaines disponibles en contribuant à la formation et à la promotion des applications de la télédétection par l'entremise de projets portant sur l'utilisation et la vérification du satellite DAISHI, activités réalisées de concert avec des organisations de la Thaïlande et de l'Indonésie. Nous allons présenter un exposé technique sur les activités d'éducation spatiale de la JAXA au titre du point 11 de l'ordre du jour.

Monsieur le Président, permettez-moi ici de mentionner un certain nombre d'activités récentes qui visaient à mettre en œuvre les recommandations UNISPACE, activités qui ont été menées à bien par les équipes auxquelles ont pris part les représentants du Japon.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'équipe 1, élaboration d'une stratégie de surveillance environnementale mondiale, le Japon a contribué à la mise en œuvre du plan décennal. En effet, il a pris part au Comité exécutif GEO, le Groupe d'observation de la Terre, et au Comité CEOS, Comité des satellites d'observation de la Terre. Au mois de novembre dernier, la JAXA a inauguré de façon officielle ce système et ce en tant que président de l'équipe de mise en œuvre stratégique t du Comité CEOS.

Le Japon vise à contribuer au CEOS, notamment en traitant les questions prioritaires du CEOS telles que la surveillance des gaz à effet de serre, le traçage du CO₂ et des forêts, la surveillance des changements climatiques. Nous avons l'intention de contribuer à GEO sur les questions du changement climatique en prenant part aux observations détaillées et mondiales de la distribution de concentration de gaz à effet de serre tels que le CO₂ et le méthane et ceci va être effectué grâce au satellite d'observation des gaz à effet de serre JOSAT ou IBUKI et en surveillant les forêts par l'entremise de DAISHI.

Qui plus est, le système de surveillance de déversement illégal de déchets industriels, ce système a été mis en place en tant que projet pilote pour l'instant avec la coopération de la préfecture

d'Iwate et l'Université d'Iwate en ayant recours au satellite d'imagerie DAISHI.

Puisque ce projet pilote a été couronné de succès, le Ministère de l'environnement a mis en avant un système similaire pour dix autres préfectures et sur la base des résultats de l'évaluation de ces projets pilotes, la promotion dans tout le pays et la mise en œuvre de projets similaires est prévue.

Pour assurer la promotion des activités de télédétection dans la région Asie-Pacifique, l'APRSF a été très active dans l'échange d'informations et a assuré la promotion des activités de coopération dans le domaine de la technologie de l'espace.

Monsieur le Président, en ce qui concerne l'équipe 10, amélioration de l'accès universel et la compatibilité des systèmes de positionnement et de navigation spatiaux, qu'on appelle GNSS, le Japon, en tant que pays membre, va continuer à prendre part au Comité international sur les systèmes de navigation par satellites mondiale, ICG, qui va discuter l'utilisation de GNSS et de la coopération indispensable pour réaliser la compatibilité interopérabilité entre les membres du GNSS. Ceci va s'effectuer dans le cadre de notre plan de base intitulé "Plan de base pour l'avancement de l'utilisation de l'information géospatiale" que le Gouvernement a approuvé en avril 2008 et qui est entré en vigueur au mois d'août.

Qui plus est, le Japon élabore un système de satellites QUASI-ZENITH, QZSS, et utilise également un système d'augmentation basé sur satellite pour le transport multifonctionnel, MSAS, et il y a également deux systèmes d'augmentation de GPS et le lancement du premier satellite QUASI-ZENITH appelé MICHIBIKI est prévu pour le 2 août. Le QZSS est composé de différents satellites avec des orbites fortement inclinées et des périodes géosynchrones. À tout moment, au moins l'un des satellites QZSS sera stationné au-dessus du Japon. Contrairement aux satellites géostationnaires, le QZSS peut transmettre des signaux dénués d'obstruction dans les zones montagneuses ou urbaines, car il s'agit d'un satellite qui reste actif à tout moment et partout.

Donc, qui plus est, ce système qui est utilisé en combinaison avec le GPS devrait élargir les domaines ou les zones où le GPS peut être utilisé pour améliorer le service que l'on offre aux utilisateurs et pour fournir des informations plus précises.

Ce QZSS est également accessible en Asie du sud-est et en Océanie et les recherches continuent dans ce domaine.

Monsieur le Président, en ce qui concerne l'équipe 7, "Mise en œuvre d'un système mondial intégré pour gérer la réaction en cas de catastrophes naturelles", le Japon travaille actuellement dans le cadre du projet Sentinelle-Asie avec d'autres pays et organisations de la région Asie-Pacifique et nous allons contribuer par là-même au projet UN-SPIDER.

Le Japon estime que les recommandations d'UNISPACE III peuvent être totalement mises en œuvre en collaboration avec les pays membres du COPUOS, les Nations Unies et d'autres organisations internationales également. Le Japon va continuer à soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne dans la mesure, évidemment, de nos ressources limitées. Notamment, nous pensons que le Japon peut jouer un rôle fondamental en travaillant avec les pays de la région Asie-Pacifique. Le Japon va le faire en coopérant dans le cadre de l'APRSF et en renforçant les relations entre les pays dans les cadres internationaux tels que l'UN-RESAP et l'UN-ISDR, Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes.

Avant de conclure, permettez-moi de faire une petite annonce quant à la réception de ce soir. Comme le Président a eu l'amabilité a eu l'amabilité de le mentionner, la réception va avoir lieu aujourd'hui à midi dans notre mission au 24^e étage. Il s'agit d'un bâtiment qui est situé à cinq minutes de marche d'ici. Tous les participants sont cordialement invités à nous rejoindre. Un grand merci pour votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Japon pour son intervention. Y aurait-il d'autres délégations qui aimeraient s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour, ce matin ? Je ne vois personne qui demande la parole. Par conséquent, nous avons terminé l'examen du point 7 de l'ordre du jour, "Application des recommandations d'UNISPACE III".

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (point 8 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, permettez-moi maintenant de vous proposer d'entamer l'examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session".

Avant d'ouvrir le débat, permettez-moi de vous rappeler que les interventions des délégations et les décisions du Sous-Comité sont contenues dans le document A/AC.105/958. Je voudrais également attirer votre attention sur l'annexe 1 du

Rapport du Sous-Comité qui reprend le projet d'ordre du jour provisoire pour la quarante-huitième session du Sous-Comité qui devrait avoir lieu en 2011.

Mesdames et Messieurs, le débat est ouvert. Le premier orateur sur ma liste est le représentant de l'Allemagne, Mme Annetee Froehlich.

Mme A. FROEHLICH (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'éruption volcanique que nous avons connue récemment nous a montré notre vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. L'Allemagne joue un rôle moteur dans l'observation par satellite. Par conséquent, l'Allemagne voudrait ici souligner la nécessité de renforcer nos efforts dans le domaine de l'acquisition des données et dans le domaine de l'observation par satellite de la Terre.

Nous sommes très heureux, au vu de ce que je viens de dire, du lancement récent d'un satellite d'observation de la Terre CRYOSAT-2, qui a eu lieu en avril 2010 de Baïkonour, lancement qui a été réussi, comme vous le savez. Ce satellite va mesurer les calottes glaciaires en Antarctique et au Groenland et ce jusqu'en 2013. Les chercheurs espèrent mieux comprendre les relations entre le réchauffement climatique, le rétrécissement de la calotte glaciaire et les changements dans les circulations et les flux océaniques et atmosphériques.

L'Allemagne contribue à hauteur de 24% dans le financement...

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Il n'y a pas d'interprétation en arabe. Je vois l'interprète arabe qui semble parler mais nous ne l'entendons pas. Une petite seconde, s'il vous plaît. Nous avons recours à des technologies spatiales tellement spatiales, et les technologies terrestres ne semblent pas très bien fonctionner. Il semble que les choses soient en train d'être réparées. Nous entendons l'interprétation arabe.

Vous pouvez reprendre votre déclaration depuis le début, s'il vous plaît.

Mme A. FROEHLICH (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, une éruption volcanique tout à fait ordinaire en Islande, nous a montré à quel point nous étions fragiles dans notre vie quotidienne et à quel point notre vie économique dépendait de ces éléments naturels.

L'Allemagne joue un rôle moteur dans l'observation de la Terre par satellite. L'Allemagne voudrait donc souligner la nécessité de l'acquisition des données et l'importance de continuer les efforts

pour moderniser les satellites d'observation de la Terre.

Nous sommes très heureux par conséquent, du dernier lancement du satellite d'observation de la Terre européen, CRYOSAT-2, en avril 2010 à partir de Baïkonour. Ce satellite va mesurer l'Antarctique ainsi que les calottes glaciaires au Groenland jusqu'en 2013. Les chercheurs s'attendent à mieux comprendre les relations entre le réchauffement climatique, le rétrécissement de la calotte glaciaire ainsi que les changements dans les flux de circulation océaniques et atmosphériques.

L'Allemagne contribue à hauteur de 24% au financement de l'Agence spatiale européenne, et notamment dans le cadre du Programme Planète vivante, dans le cadre duquel la mission CRYOSAT-2 a pu avoir lieu. Le coût total de cette mission est d'environ 140 millions d'euros. L'Allemagne joue un rôle de chef de file dans cette mission. Le contractant principal pour la construction de CRYOSAT-2 était EADS Astrium qui est situé à Frederich Achen, l'IABG Autobrun a mené à bien des tests qui ont pu vérifier la capacité opérationnelle du satellite et cette mission est contrôlée et surveillée par l'Agence spatiale européenne et par le Centre d'opération à Darmstadt.

En tout, 18 instituts de recherche vont être impliqués dans le traitement et l'évaluation des données. Le Centre de télédétection allemand qui est situé à Oberhoffen va être impliqué dans le traitement de ces images alors que la coordination des applications pour les utilisateurs et la publication des données seront traitées par DLR en collaboration avec l'Institut Alfred Wegener pour la recherche polaire et marine qui est situé à Bremerhaven. Cette mission doit durer au moins trois ans. CRYOSAT-2 est la troisième mission d'exploration dans le cadre du programme de recherche "Planète vivante" de l'Agence spatiale européenne après la mission de gravité GOCE et la mission hydrique SMOS. Trois satellites supplémentaires sont en cours de construction.

Monsieur le Président, nous venons de célébrer le 15^e anniversaire du satellite d'observation de la Terre ERS-2. Au début, il s'agissait d'un satellite qui visait à observer la Terre pendant trois ans, mais il est encore en orbite et 15 ans après, il nous fournit des données tout à fait précieuses pour améliorer notre compréhension de la Terre et du changement climatique. ERS-2 a été lancé en 1995 et il devait faire suite à ERS-1. À ce moment-là, ces deux satellites étaient les plus sophistiqués dans ce domaine et ils avaient été construits également par EADS Astrium. Même si ERS-2 a été lancé pour remplacer ERS-1, la mission initiale actuellement est encore

opérationnelle et nous pensons qu'elle va rester opérationnelle pendant encore un certain nombre d'années. Cette longévité inattendue nous permet de mener à bien des recherches dans le domaine de l'observation de la Terre. Ces satellites pourraient être lancés en tandem et ce pour générer des nouvelles données qui permettraient de mieux observer les changements qui ont lieu à la surface de la Terre.

Le lancement de Tandem-X est prévu le 21 juin. Tandem-X représente la première étape dans la mise en œuvre et la mise en service d'une constellation de satellites radars et va permettre d'assurer à l'Allemagne un rôle moteur dans la technologie de bande XSAR. Les utilisateurs pourront avoir accès à un large spectre d'applications scientifiques, commerciales et de sécurité. Il s'agit également d'un partenariat public-privé. Vous pourrez trouver plus d'informations sur ces sujets sur notre site internet.

Un grand merci, Monsieur le Président, pour votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la représentante de l'Allemagne pour son intervention. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, M. Philip Baines.

M. P. BAINES, M. KENDALL (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Canada se réjouit de la mise en œuvre et la mise en place de ce groupe de travail dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique pour traiter des questions de la viabilité à long terme des activités dans l'espace extra-atmosphérique.

L'utilisation de l'espace extra-atmosphérique peut être décrite par quatre C en anglais et les critiques fondamentales en anglais, il est *congested*, c'est-à-dire encombré, *competitive*, concurrentiel et *contested*. Ces adjectifs, évidemment tous ont trait à la sécurité dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. À ces quatre C, on peut rajouter trois S, sécurité, sûreté et *sustainability* en anglais, viabilité ou pérennité. Ces trois S traitent de l'utilisation de l'espace par les gouvernements pour assurer la sécurité des territoires et des citoyens. Il s'agit également de la sûreté des opérations et du travail dans l'espace, mais également de la capacité de l'humanité d'utiliser l'espace extra-atmosphérique pour le bien-être des générations futures.

Il est évident que sans sécurité, on ne pourra rêver ni à la sûreté ni à la viabilité. Par exemple, quelles que soient les garanties de sûreté et de viabilité qui sont négociées pour l'utilisation en temps de paix, l'humanité continuera à utiliser l'espace extra-atmosphérique à ces fins en temps de

paix, mais ceci pourra être menacé par des débris spatiaux qui auront été fabriqués, produits pendant les deux premiers conflits et, nous espérons les derniers, dans l'espace extra-atmosphérique. C'est pour cela que le Canada estime qu'il est tout à fait indispensable de discuter de la sécurité dans l'espace dans le cadre de notre session actuelle.

Il s'agit de deux menaces qui sont liées les unes aux autres, la possibilité de déployer des armes dans l'espace et la possibilité de mettre en place des systèmes d'armes antisatellites.

Pour éliminer, pour prévenir ces deux menaces, le Canada a proposé l'année dernière, dans différentes instances internationales, de simples règles pour assurer l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et ce même pendant les conflits entre les nations.

Ces trois règles sont très très simples : ne pas déployer d'armes dans l'espace extra-atmosphérique ; ne pas expérimenter, tester ou utiliser de satellites comme une arme ; ne pas tester ou utiliser d'armes sur un satellite qui pourrait l'endommager ou le détruire. Si les États acceptent de respecter les deux premières règles, cela permettra également de respecter la troisième règle. Dans le même temps, la combinaison de ces garanties pourrait préserver l'environnement spatial, protéger la sécurité spatiale internationale ainsi que les intérêts de sécurité au niveau national en toutes circonstances, que ce soit en temps de paix, de crise, de guerre, de stabilisation ou de reconstruction.

Les garanties pour la sécurité spatiale proposées par le Canada pourraient bénéficier pour tous les acteurs de l'espace, pour toute la communauté internationale. Il est indispensable, évidemment, de travailler sur ces questions dans le cadre de la Conférence sur le désarmement, comme nous l'avons déjà mentionné, comme d'autres l'ont mentionné, il sera impossible d'assurer la sûreté ou la viabilité dans l'espace sans la sécurité.

Donc, gardant ceci à l'esprit, le Canada encourage toutes les délégations présentes ici à revenir dans leurs capitales en transmettant ce message très très simple et en mettant l'accent sur la nécessité d'avoir une approche constructive vis-à-vis de la sécurité dans l'espace et ce dans le cadre de la Conférence sur le désarmement.

C'est pour cela qu'il est indispensable de mettre en place un système basé sur un quatrième C. Le quatrième C serait la coopération. Il est donc aujourd'hui plus que jamais d'une importance vitale dans notre travail de mettre l'accent sur la sûreté, la viabilité au sein du groupe de travail établi dans le cadre du COPUOS.

Nous pourrions travailler sur des domaines tels que le pré-lancement, la notification avant les manœuvres, avant le lancement et avant la rentrée. Il s'agirait également de mettre en place des lignes directrices qui permettraient d'élaborer un registre des opérateurs, notamment leurs coordonnées de contact. Il s'agirait d'élaborer des normes communes, de recueillir des bonnes pratiques et des lignes directrices. Et enfin, il s'agirait d'élaborer des régimes réglementaires au niveau national. Il s'agirait évidemment de lignes directrices et de principes volontaires qui n'auraient pas d'obligation juridique.

Je me permets maintenant de donner la parole à M. Kendall, l'autre orateur qui va parler sur ce sujet.

M. D. KENDALL (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en tant que co-président de l'équipe 6, nous travaillons sur les services de santé, nous voudrions informer les délégations d'un certain nombre d'activités qui ont eu lieu pendant l'année qui s'est écoulée ainsi que des activités qui sont prévues pour l'avenir proche, et ce pour terminer le travail de cette équipe 6.

Pour vous rappeler les choses, cette équipe a été créée comme suivi de la Conférence UNISPACE-99 et il s'agit de rassembler des participants volontaires, des organisations qui sont intéressées et qui sont capables de fournir des expertises techniques et ce pour atteindre des objectifs précis qui sont mentionnés dans les recommandations.

L'équipe 6 que l'on appelle 86, a été mise en place en 2001. Sa mission vise à renforcer la mise en œuvre de projets, de programmes, liés à la télémédecine et d'améliorer les services dans le secteur de la santé publique, grâce aux applications spatiales. D'ailleurs, vous avez souligné l'importance de ces aspects, Monsieur le Président.

Au départ, ce sont les représentants du Canada, dans le cadre de l'OMS, qui étaient vice-présidents et qui jouaient le rôle de chefs de file dans cette équipe. Depuis 2009, le Canada et l'Inde sont co-présidents.

En 2007, notre équipe a élargi son mandat au-delà de la télémédecine. Nous travaillons maintenant sur la télé-épidémiologie en ayant plus recours aux observations terrestres. Les consultations ont eu lieu dans le cadre d'ateliers organisés par le Bureau des affaires spatiales et ce dans différentes parties du monde, en Thaïlande, au Burkina Faso, en Inde et en Italie.

Grâce à ces activités, notre équipe a pu mener un certain nombre d'observations et recueillir un certain nombre de résultats que nous

voudrions partager avec les délégations. Tout d'abord, il semble qu'il y ait de grandes différences dans l'opération et l'intégration des technologies spatiales au sein des organisations de médecine dans différentes parties du monde. Ceci contraste grandement avec la prolifération des techniques et des disciplines scientifiques, notamment ceux qui étudient l'impact du changement climatique sur la population et sur l'économie, etc.

Deuxième défi, il s'agit de renforcer la coopération entre les différents experts, entre les différentes organisations, par exemple entre les organisations de santé et les ministères. Ceci est vrai pour les pays industrialisés avec une capacité spatiale ainsi que pour les pays en développement. Autre défi, il s'agit notamment des capacités en termes de diagnostic médical, notamment les outils analytiques, également, par exemple les systèmes d'information géographique et les systèmes de modélisation des prévisions, mais également les questions liées à l'accès à l'interopérabilité.

En conclusion, les technologies spatiales et notamment celles qui sont liées à la télé-épidémiologie apportent une grande contribution à une approche transdisciplinaire à l'exploration de nouveaux liens entre l'environnement et les différents domaines de la santé. La pandémie H1N1 a montré à quel point les populations étaient vulnérables face aux menaces que posent les pandémies qui ne connaissent pas de frontières. Pour une meilleure harmonisation de nos normes, de nos principes, il est indispensable d'œuvrer à plus de coopération et d'élaborer des programmes plus affinés. Il est donc nécessaire de continuer les discussions aux niveaux national, international et régional pour que le déploiement et l'utilisation des technologies spatiales puissent répondre aux besoins en termes de bien-être de chacun.

En 2010-2011, nous avons un plan de travail qui vise à finaliser les consultations qui ont commencé il y a trois ans sur le domaine de la télémédecine et en mettant l'accent sur la télé-épidémiologie. Avec l'Inde et le Canada en tant que co-président et la contribution d'organisations qui sont déjà liées à l'équipe 6, nous voulons consolider, renforcer nos observations et nos recommandations concrètes qui seront présentées dans un rapport lors de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique en février 2011 et ce pour veiller à ce que le fruit du travail de l'équipe 6 pourra bénéficier à tous. Nous invitons donc tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à prendre contact avec notre équipe 6 pour partager leur expérience dans le domaine de la télémédecine et de la télé-épidémiologie ainsi que leurs besoins et leurs idées.

Pour conclure, au nom de l'équipe 6, nous voudrions remercier le Bureau des affaires spatiales pour leur soutien continu envers nos activités. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les représentants du Canada pour leurs interventions et je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, M. James Higgins.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, permettez-moi de féliciter M. Hoeck, le représentant de l'Allemagne. La quarante-septième session du Sous-Comité juridique, grâce à lui, a pu avancer dans ses travaux et a pu traiter un grand nombre de questions.

Nous voudrions également féliciter le Bureau des affaires spatiales car il a grandement soutenu le Sous-Comité et tous ses groupes de travail. Ma délégation a pris acte des avancées positives au sein du Sous-Comité scientifique et technique notamment en ce qui concerne les recommandations d'UNISPACE III. Nous pensons que la démarche plus souple dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel dans le cadre d'équipes spéciales, tout ceci était pertinent et les rapports des autres groupes sur leurs activités montrent à quel point la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III a permis de traiter les questions les plus pertinentes. Nous soutenons et nous appuyons le rapport 2010 du Sous-Comité scientifique et technique.

Nous voudrions noter tout particulièrement la décision du Sous-Comité scientifique et technique visant à mettre en place un groupe de travail sous la présidence de Peter Martinez de l'Afrique du Sud, et ce pour mener à bien un nouveau plan de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous pensons que cette question est d'une grande actualité au vu du nombre croissant des acteurs spatiaux, des engins spatiaux et des débris spatiaux. Il est indispensable que nous convenions ensemble de mesures qui pourraient être utilisées pour réduire les risques des opérations spatiales pour tous. Nous sommes préparés à travailler de façon productive dans le groupe de travail pour atteindre cet objectif.

Nous voudrions également souligner les progrès qui ont été effectués au sein du Sous-Comité scientifique et technique pour arriver à un consensus sur un plan de travail pluriannuel pour le groupe de travail sur les utilisations des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Après son excellent sur l'élaboration d'un Cadre de sûreté pour l'utilisation

des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, le groupe de travail va maintenant se pencher sur tout ce qui freine la mise en œuvre du cadre d'action dans les mécanismes nationaux. Nous voudrions féliciter le président du groupe de travail NMPS, M. Sam Harbisson du Royaume-Uni, pour son travail dévoué pour assurer qu'un modèle de consensus soit maintenant une réalité.

Monsieur le Président, je voudrais également mentionner le fait que les États-Unis étaient très heureux de voir le Sous-Comité commencer l'examen d'un nouveau point de l'ordre du jour sur les infrastructures météorologiques spatiales internationales. Il s'agit d'un suivi naturel après l'Année héliophysique internationale 2007 et ceci permettra de renforcer la coopération internationale qui s'était engagée dans le cadre de cette Année héliophysique internationale et ceci va permettre de mieux comprendre les effets du soleil sur notre infrastructure spatiale et sur notre environnement terrestre.

En ce qui concerne les débris spatiaux, la collision de février 2009 entre les satellites Iridium et Cosmos a permis de mieux focaliser notre attention sur ces questions. Les discussions dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique cette année ont confirmé le fait que les experts nationaux vont continuer à poursuivre des recherches pour atténuer les effets des débris spatiaux et nous allons attendre avec beaucoup d'intérêt les rapports des États membres sur la mise en œuvre des Lignes directrices pour l'atténuation des débris spatiaux qui ont été approuvées en 2007.

Lors de la session du Sous-Comité scientifique et technique, nous nous sommes félicités des nouvelles informations sur les activités du Comité international sur les systèmes de navigation par satellite au niveau mondial, ICG, qui avaient découlé de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et qui avait été mises en œuvre en novembre 2006. Nous allons continuer à avancer, nous allons continuer à encourager la compatibilité et l'interopérabilité entre les différents systèmes de positionnement de navigation et de calibrage. Nous allons promouvoir l'utilisation de GNSS et l'intégration de ces infrastructures notamment dans les pays en développement.

Les États-Unis continueront de coordonner les activités. Comme le prévoit la résolution 58/89 de l'Assemblée générale, les rapports sur les activités du système de recherche et de sauvetage doivent être examinés dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Je voudrais donc vous dire quelques mots à propos de la participation des États-Unis au

programme international de recherche et de sauvetage COSPAS-SARSAT.

À l'heure actuelle, 40 pays et deux organisations participent au fonctionnement et à la gestion de ce sixième COSPAS-SARSAT. Les États-Unis et ses partenaires, le Canada, la France et EUMETSAT, continuent de fournir un segment spatial composé d'un satellite environnemental en orbite polaire et d'un satellite géostationnaire. Cela combiné avec les contributions de nos partenaires internationaux fait que le programme COSPAS-SARSAT dispose maintenant de six satellites à orbite polaire et de cinq satellites géostationnaires qui assurent une couverture mondiale pour l'observation des cas d'urgence.

En 2009, COSPAS-SARSAT avec ses données d'alerte, a permis de sauver 1596 vies lors de 478 activités de recherche et de sauvetage. Depuis que le système est devenu opérationnel en 1982, il a permis de sauver au moins 28 000 personnes dans le cadre de 7 746 interventions.

Les États-Unis continuent d'aider aux efforts entrepris pour élargir l'application du système IBRD pour COSPAS-SARSAT et ainsi ceux qui vivent dans des pays qui ne peuvent pas enregistrer leur dispositif d'alerte, peuvent le faire. Cela permet aux pays qui ont un système d'enregistrement mais ne peuvent pas y avoir accès sur internet, de gérer le système dans le cadre de la base internationale de données. Un système d'enregistrement rapide et efficace est essentiel pour la réussite des missions de sauvetage et de recherche et cela permet d'obtenir des renseignements satisfaisants et utiles pour faciliter les interventions.

Les États-Unis et ses partenaires continuent d'examiner la possibilité d'utiliser les satellites en orbite terrestre moyenne. Les États-Unis ont récemment réalisé des essais en utilisant des satellites de GPS et les résultats initiaux montrent qu'il y a des possibilités de fortement améliorer les choses pour ce qui est de la localisation et de la rapidité des alertes.

On va réaliser encore du travail pour déterminer les besoins du système avec plus de satellites en orbite. En préparation du système MEOSAR, on va avoir un groupe d'experts qui va se réunir en septembre à Washington pour parler des besoins à l'avenir en matière de balises. Ce sera la première réunion visant à définir les capacités des balises nécessaires à l'avenir pour profiter au mieux des possibilités offertes par les satellites à orbite terrestre moyenne.

Le programme COSPAS-SARSAT a adopté une série de mesures de performances qualitatives et quantitatives pour appuyer la planification

stratégique. Les mesures initiales incluent la fourniture des alertes point de contact de sauvetage et de recherche, la précision de la localisation, les processus de suivi pour assurer la continuité et la qualité, et les interventions de sauvetage et de recherche aidées par le système COSPAS-SARSAT.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais répéter que ma délégation se félicite des exposés qui ont été faits ici à propos de toute une gamme de questions dans le cadre des activités du Comité et du Sous-Comité scientifique et technique. Nous pensons que ces exposés continuent à fournir un contexte technique complémentaire pour nos délibérations et nous permettent d'obtenir des renseignements intéressants à propos des nouveaux programmes et des développements qui interviennent dans la communauté spatiale. Cela permet d'illustrer également ce qu'il en est des applications de la technologie spatiale. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis pour cette déclaration. Nous allons maintenant entendre le représentant de l'Indonésie.

Mme E. SRI ADININGSHI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dans le même sens que ce que nous avons dit au titre du point 5 de l'ordre du jour, ma délégation note avec satisfaction que le Sous-Comité a progressé dans ses délibérations sur les questions liées à son mandat, et en particulier en ce qui concerne le module du programme des Nations Unies sur les applications spatiales. Ma délégation appuie pleinement le domaine prévu comme devant être prioritaire.

Ma délégation considère également que les intérêts des pays en développement devraient être pris en considération dans le cadre de l'application de ce programme. À cet égard, la participation des scientifiques ou des experts des pays en développement devrait être encouragée encore davantage en leur fournissant les fonds nécessaires pour assurer leur participation à de telles réunions ou manifestations.

En ce qui concerne la question de la télédétection par satellites, ma délégation note l'augmentation des activités pour ce qui est de l'utilisation des données spatiales pour le développement durable et ma délégation considère qu'il est extrêmement important de renforcer la coopération internationale entre les États ainsi que la coopération avec d'autres organisations internationales.

L'Indonésie appuiera pleinement la coopération internationale en ce qui concerne

l'utilisation de satellites pour la télédétection afin de pouvoir trouver des solutions à des problèmes importants tels que le changement climatique, le développement durable, la gestion des ressources en eau, la gestion des catastrophes.

Ma délégation souligne également l'importance qu'il y a à assurer une égalité d'accès pour ce qui est de l'utilisation des données de télédétection et ce à un coût raisonnable.

Monsieur le Président, en ce qui concerne les débris spatiaux, ma délégation prend note de la façon dont cette question a été discutée durant la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique. Je voudrais également répéter que, de l'avis de mon pays, l'Indonésie se félicite de l'adoption des Directives sur l'atténuation des débris spatiaux durant la cinquante-deuxième session du COPUOS l'année dernière et notre pays encourage les États membres à appliquer ces directives.

Dans ce contexte, compte tenu de la vulnérabilité face aux débris spatiaux et du fait également du manque de connaissances en la matière des pays en développement, il est extrêmement important que l'on puisse procéder à un échange de pratiques optimales et également à une formation pour renforcer les capacités de ces pays relativement à leurs possibilités d'appliquer les Directives.

En outre, cette application des Directives dépendra beaucoup de l'engagement manifesté par les États membres notamment les États qui pratiquent des lancements de satellites pour assurer la transparence en matière d'activités spatiales surtout si les activités auxquelles se livrent ces États peuvent entraîner des risques. À cet égard, nous voudrions encourager la disponibilité et la transparence des informations sur les débris spatiaux.

En ce qui concerne la question des objets géocroiseurs, ma délégation est d'avis que la coopération internationale est tout à fait essentielle pour ce qui est de la question de l'observation régulière des objets géocroiseurs, du partage et de la communication de l'information et des données, et le renforcement des capacités pour les pays en développement.

Les initiatives internationales concernant la météorologie est également un des domaines dans lequel la science spatiale joue un rôle essentiel pour ce qui est d'assurer le développement durable de la Terre et de l'environnement spatial à cet égard.

L'Indonésie appuie et encourage pleinement les initiatives concernant les États membres et

voudra assumer une participation active par le biais d'activités nationales et régionales.

En ce qui concerne les catastrophes naturelles qui se sont produites récemment par exemple à Haïti, au Chili ou dans d'autres parties du monde, le système de gestion des catastrophes est tout à fait pertinent et joue un rôle important. À l'heure actuelle, l'Indonésie est également en train de mettre en place un centre national de systèmes d'avertissement des catastrophes.

En outre, l'Indonésie accorde une attention particulière à la coopération internationale pour ce qui est de l'appui à la gestion des catastrophes. Dans ce sens, je voudrais répéter que l'Indonésie est tout à fait déterminée à continuer d'appuyer les activités d'UN-SPIDER à l'avenir, notamment en accueillant un des bureaux de SPIDER dans la région.

Ma délégation suit de près les discussions qui ont eu lieu au sujet des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Ma délégation a suivi les discussions sur cette question durant la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique. L'Indonésie accorde une grande importance à tous les aspects concernant la sécurité de l'utilisation de ces sources. Nous nous félicitons de l'adoption du Cadre de sûreté par l'AIEA en avril 2009. Ce cadre montre combien on peut avoir une collaboration efficace avec d'autres organes des Nations Unies.

Ma délégation appuie pleinement les travaux du Comité pour ce qui est d'assurer les caractères pacifiques des activités spatiales. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la représentante de l'Indonésie pour cette déclaration. Est-ce qu'il y a une autre délégation qui voudrait prendre la parole à propos de ce point de l'ordre du jour ? Non. Nous allons poursuivre l'examen de ce point 8 de l'ordre du jour, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique", cette après-midi.

Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (point 9 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je voudrais maintenant entamer l'examen du point 9 de l'ordre du jour, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session".

Mais avant de donner la parole à ceux qui voudraient intervenir, je voudrais signaler que les points de vue exprimés par les délégations figurent dans le document A/AC.105/942. Je voudrais attirer votre attention sur les paragraphes 160 à 172 du

Rapport du Sous-Comité juridique qui reflètent le point de vue des délégations et les recommandations du Sous-Comité en ce qui concerne son ordre du jour pour la cinquantième session qui aura lieu en 2011.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la République tchèque, M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci de me donner la parole, Monsieur le Président. Au nom de la délégation de la République tchèque, j'ai l'intention de faire certains commentaires à propos du point 9 de l'ordre du jour, le Rapport du Sous-Comité juridique à propos de sa quarante-neuvième session.

Auparavant, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection à la Présidence du COPUOS pour l'exercice biennal 2010-2011. Nous voudrions également adresser nos félicitations au Directeur du Bureau des affaires spatiales, Mme Mazlan Othman, ainsi qu'au nouvel expert des applications spatiales, M. Dan, et M. Niklas Hedman qui est secrétaire du Sous-Comité juridique et maintenant secrétaire du COPUOS. Nous voudrions également féliciter tous les membres du personnel qui ont aidé le Sous-Comité pendant la quarante-septième session et qui maintenant travaillent ici dans le cadre des activités de notre session du COPUOS.

Monsieur le Président, la République tchèque considère important de poursuivre les efforts entrepris par le COPUOS pour renforcer et élargir l'ampleur des activités spatiales en augmentant le nombre d'États et d'organisations internationales qui adhèrent aux traités des Nations Unies sur l'espace.

Nous sommes tout particulièrement satisfaits du fait que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique compte maintenant plus de 100 États parties. Nous avons examiné avec un grand intérêt le point de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique qui parle du statut des traités des Nations Unies sur l'espace et les délibérations du groupe de travail sur cette question qui est dirigé par le représentant de la Grèce, M. Cassapoglou. À mon avis, ce qui s'est avéré particulièrement utile c'est la discussion portant sur le cinquième traité, l'Accord sur la Lune de 1979 qui a fait suite à la présentation du document C.2/L.272 présenté par sept États parties à l'Accord sur la Lune et on y énonçait les retombées positives de cet accord.

La discussion doit se poursuivre lors de la cinquantième session du Sous-Comité juridique en évaluant dans quelle mesure il existe des règles internationales qui permettent de se pencher de façon appropriée sur les activités auxquelles on

peut s'attendre à l'heure actuelle relativement à la Lune et aux autres corps célestes.

Monsieur le Président, la délégation de la République tchèque a déjà eu la possibilité de se féliciter de l'élaboration du Cadre de sûreté pour les applications dans l'espace et nous sommes conscients de l'intérêt et du point de vue exprimé par certaines délégations selon lesquelles la révision des Principes de 1992 ne serait pas appropriée à l'heure actuelle. Mais nous sommes également d'accord avec les recommandations du Sous-Comité juridique appuyées par le COPUOS et l'Assemblée générale pour que cette question soit maintenue à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique.

Pendant la prochaine discussion, les recommandations incluses dans le Cadre de sûreté pourraient être considérées en envisageant la possibilité de leur mise en œuvre dans les Principes des Nations Unies de 1992 lorsqu'ils seront soumis à un nouvel examen.

Monsieur le Président, la délégation de la République tchèque appuie également les efforts entrepris par le président du groupe de travail du Sous-Comité juridique sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, M. Monserrat Filho du Brésil. Il s'agit d'essayer de progresser dans le débat sur cette question sur laquelle on se penche depuis longtemps. C'est la raison pour laquelle les conclusions du groupe de travail méritent de recevoir notre attention y compris pour ce qui est de l'initiative visant à inciter l'Institut européen du droit spatial à se pencher sur cette question afin que l'on puisse réexaminer également ladite question lors d'une prochaine réunion du Sous-Comité juridique.

Monsieur le Président, la délégation de la République tchèque considère qu'une étape importante a été franchie pour ce qui est de la question des débris suite à l'adoption des Directives sur l'atténuation des débris spatiaux qui ont été adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/217 de décembre 2007. Ainsi, on a pu mettre en place une base solide relativement à l'examen de la position juridique au sujet des débris spatiaux.

Nous nous félicitons également du fait que l'on ait prévu un débat général sur les mesures prises par les États en matière de débris spatiaux car c'est quelque chose qui devrait pouvoir permettre de s'approcher davantage de l'atteinte de notre objectif qui consiste en la prévention des effets négatifs des débris spatiaux.

C'est la raison pour laquelle, la délégation de la République tchèque propose que lors de la quarante-neuvième session, que l'on inclut dans la

liste des sujets pouvant être discutés lors de sessions ultérieures de ce Sous-Comité, qu'on inclut l'examen des aspects juridiques des Directives sur les débris spatiaux afin de faire en sorte que ces directives soient transformées en principes sur les débris spatiaux qui pourraient être examinés de plus près par le Sous-Comité juridique et adoptés ensuite par l'Assemblée générale. Un nouvel ensemble de principes permettrait de s'ajouter aux principes existant qui ont été adoptés durant les années 1980 et 1990 et concernent certaines catégories d'activités spatiales.

Ces principes qui sont repris dans des résolutions des Nations Unies n'ont que valeur de recommandations et bien souvent, on dit qu'il s'agit de droit non contraignant. Mais, néanmoins, c'est l'un des textes qui contribue à régir certaines catégories d'activités importantes et qui contribue à la protection de l'espace.

La dernière chose que voudrait commenter notre délégation est l'échange d'informations sur les questions liées à l'utilisation pacifique de l'espace. La discussion à propos de ce point de l'ordre du jour, telle qu'elle s'est déroulée dans le cadre des activités du Sous-Comité au cours de ces dernières années, et plus particulièrement au sein du groupe de travail efficacement dirigé par le Pr Marboe de l'Autriche, peut être considérée comme le principal sujet traité par le Sous-Comité. Il est bon de noter la publication d'un rapport qui pourrait se traduire ensuite par l'adoption d'une résolution spéciale sur ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il y a également la résolution sur les États de lancement de 1994 et la résolution qui a été adoptée en 2007.

Tous ces résultats dont on retrouve les faits dans les résolutions de l'Assemblée générale, montrent bien quels sont les efforts réalisés par le COPUOS et son Sous-Comité juridique pour essayer d'assurer la poursuite du développement du régime juridique spatiale durant la première décennie du 21^e siècle. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie M. Kopal pour les renseignements très intéressants que vous nous avez communiqués pendant votre déclaration. Le prochain intervenant sera le représentant de l'Autriche, M. Aigner.

M. J. AIGNER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Nous voudrions vous féliciter pour le travail qui a été effectué lors de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique et nous nous félicitons de l'adoption du rapport.

Nous voudrions rendre hommage au Directeur du Bureau des affaires spatiales et au secrétariat pour leur excellent travail pendant toute cette session.

Monsieur le Président, pendant la session de cette année, dans le cadre du Sous-Comité juridique, des discussions approfondies ont eu lieu sur les différents points de l'ordre du jour, notamment en ce qui concerne le droit spatial national et sur le statut et l'application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. Au titre du point "Échange d'informations sur les législations nationales pertinentes pour une exploration et une utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", le groupe de travail présidé par Mme Irmgard Marboe a continué son travail. Un grand nombre de délégations a pris une part active aux débats au titre de ce point. Ils ont échangé des idées et ils ont partagé des informations sur leur législation spatiale nationale.

L'Autriche est heureuse de voir qu'il y a de grandes avancées dans le cadre de ce groupe de travail et espère qu'un rapport détaillé pour être adopté l'année prochaine.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour souligner l'importance du travail qui a déjà été effectué et qui devra encore être effectué l'année prochaine. Les échanges sur les législations spatiales nationales sont précieux pour les États qui ont l'intention d'élaborer ou de réexaminer, réactualiser leur loi en matière d'activités spatiales. L'Autriche est en train d'élaborer sa loi en la matière, la loi sur les activités spatiales et, à cet égard, les discussions dans le cadre du Sous-Comité juridique représentent des contributions précieuses. Le symposium qui a été organisé cette année par l'Institut international du droit spatial, IISL, et le Centre européen pour le droit spatial, ECSL, sur les législations spatiales nationales, ont représenté un complément tout à fait nécessaire et pertinent pour le travail dans le cadre de nos groupes et pour nos discussions.

Au titre du point "Statut et application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique", une discussion très intéressante a eu lieu sur les questions juridiques et le groupe de travail, sous la présidence de Jean-François Mayence, a mis en place un cadre tout à fait excellent pour les discussions de l'année prochaine. Cette année, l'accent a été mis sur la définition de questions juridiques pertinentes et en 2011, nous comptons sur des discussions détaillées et approfondies sur ces points.

À cet égard, le groupe de travail a traité d'un grand nombre de questions liées à la ratification de

l'Accord sur la Lune. À la marge du Sous-Comité juridique, l'Autriche a organisé un séminaire sur l'Accord relatif à la Lune. Je voudrais ici remercier toutes les délégations pour l'intérêt qu'elles ont manifesté pour ce séminaire. Il s'agissait d'une réunion tout à fait informelle et les participants ont eu la possibilité de discuter librement de cet Accord sur la Lune. À cet égard, le séminaire fournit une contribution tout à fait précieuse. Nous comptons sur des contributions similaires l'année prochaine.

Monsieur le Président, il y a également un grand nombre d'autres défis à relever dans le domaine du droit spatial, questions qui ont été discutées lors de la quarante-neuvième session.

Pour conclure, je voudrais dire que la délégation autrichienne va continuer à fournir un soutien sans relâche au travail et aux délibérations du Sous-Comité juridique ainsi qu'au Bureau des affaires spatiales. Nous nous attendons à des sessions fructueuses et productives de Sous-Comité juridique. Qui plus est, Monsieur le Président, j'aimerais vous inviter cordialement à la réception traditionnelle qui aura lieu le 17 juin à 19 h 30. Nous vous demanderons de nous dire d'ici lundi à 13 heures si vous avez l'intention de venir pour mieux nous préparer à vous accueillir. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Aigner pour votre intervention au nom de l'Autriche. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, M. Zhou Lipeng.

M. L. ZHOU (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Le Sous-Comité juridique a déjà, depuis plus de 50 ans, apporté une grande contribution au droit spatial. Nous notons avec satisfaction l'esprit d'innovation et de collaboration lors de la quarante-neuvième session ainsi que les succès atteints.

Monsieur le Président, le régime juridique actuel relatif à l'espace extra-atmosphérique sur les cinq traités des Nations Unies nous montre la bonne direction pour le développement des activités humaines dans l'espace extra-atmosphérique. Ce régime constitue une garantie institutionnelle importante pour la mise en place d'un espace extra-atmosphérique harmonieux. Mais les avancées très rapides, très nombreuses dans le domaine des activités spatiales nous obligent à renforcer notre cadre juridique. Nous encourageons plus d'États à adhérer aux cinq traités des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales à accepter les droits et obligations qui sont prévus dans ces traités.

Un certain nombre de pays seulement ont signé l'Accord sur la Lune. Nous voudrions que le

Sous-Comité continue à organiser des réunions de groupe de travail, des séminaires thématiques pour que les États puissent mieux comprendre l'importance de cet accord.

Nous espérons également que le Sous-Comité juridique va continuer à focaliser son attention sur les recherches qui sont importantes et qui sont pertinentes au jour d'aujourd'hui. À cette fin, nous voudrions appuyer l'étude approfondie des questions relatives à la mise en œuvre de ces cinq traités et nous appuyons l'élargissement du mandat du groupe de travail sur ces cinq traités. Nous nous félicitons du fait que le Sous-Comité va revoir la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, compte tenu également de toutes les questions liées aux vols suborbitaux et aux vols aérospatiaux.

Nous nous félicitons des résultats obtenus jusqu'à maintenant dans le cadre de ces groupes de travail sur la législation nationale et nous pensons que la communication et l'échange sur les diverses législations nationales vont contribuer à mieux comprendre le droit international et promouvoir sa mise en œuvre correcte.

Monsieur le Président, nous continuons à renforcer le droit de l'espace, mais nous voudrions également que tout un chacun comprenne que l'évolution rapide des activités dans l'espace extra-atmosphérique nous oblige à réactualiser, à revoir ces cinq traités des Nations Unies car il y a un certain nombre de défis nouveaux qui ne sont pas prévus dans ces textes. Pour combler ces lacunes, je pense qu'il faut faire preuve d'audace et de détermination tout en continuant à consolider et à raffermir les traités existant.

Nous nous félicitons de l'ensemble de Principes pertinents pour l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique tels que définis par le COPUOS ainsi que le Cadre de sûreté pour l'application des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique qui ont élaborés par le Sous-Comité scientifique et technique et l'AIEA, ainsi que dans le cadre des Lignes directrices pour l'atténuation des effets des débris.

Nous nous félicitons également des efforts du Sous-Comité visant à maintenir la communication avec d'autres entités qui travaillent de façon très active pour encourager les États à mettre en place des mécanismes nationaux visant à reprendre à leur compte ces instruments internationaux.

Nous nous félicitons également des efforts dans le cadre d'UNIDROIT pour élaborer un protocole sur les activités spatiales dans le cadre d'une convention sur les intérêts internationaux

dans les matériels d'équipement mobiles. Nous pensons que l'élaboration d'un tel protocole représente une possibilité de faire avancer le droit international et de nous adapter aux tendances, à la commercialisation et à la privatisation des activités dans l'espace.

Dans le cadre du droit spatial existant, nous devrions trouver un moyen d'interagir et de coordonner ce protocole avec d'autres instruments de droit international. La Chine s'est faite l'avocat depuis un certain temps de l'amélioration de ce droit spatial, de la mise en place d'un État de droit dans l'espace et nous n'avons pas ménagé nos efforts à cet égard. Nous pensons qu'il est indispensable d'œuvrer dans cette direction pour le bien de l'humanité dans son ensemble pour assurer l'exploration à des fins pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, le Gouvernement chinois a toujours partagé l'aspiration de la communauté internationale pour une utilisation pacifique, stable et viable de l'espace extra-atmosphérique. Nous voulons continuer à travailler de façon responsable pour l'humanité, pour demain, et nous allons continuer à relever les défis et à apporter notre contribution pour la prospérité et le développement dans le monde. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine. Nous allons continuer à examiner le point 9, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session", cette après-midi.

Maintenant, une présentation technique. Je donne maintenant la parole à Fernando Suarez de l'Équateur qui va présenter un exposé "Cinquième Conférence des Amériques ; accords régionaux et perspectives pour l'avenir". Vous avez la parole.

M. F. SUAREZ (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, j'aimerais ici répéter les félicitations que l'Ambassadeur de l'Équateur vous a transmises, qu'il vous a transmises personnellement à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau qui ont été élus pour cette session. Dans le même temps, je voudrais ici remercier encore une fois et féliciter encore une fois, l'Ambassadeur *Ciro Arévalo* qui vient de terminer son mandat de deux ans.

Le secrétariat provisoire de la cinquième Conférence spatiale pour les Amériques dont je m'occupe depuis 2006, a pris une part active à ce forum mondial très important. Nous avons représenté la plénière, les deux Sous-Comités de notre Comité par différents biais, par différentes missions, par différents ateliers et par la

Conférence. Je suis très heureux d'intervenir devant les membres de ce Comité en ma capacité de secrétaire provisoire de cette V^e Conférence spatiale. Ceci vient s'inscrire de façon très harmonieuse dans les méthodes de gestion de notre secrétariat provisoire car nous appliquons les Lignes directrices de la Déclaration de Quito ainsi que les Principes directeurs qui ont été élaborés précédemment.

Je vais commencer mon exposé en décrivant cette V^e Conférence, les thèmes qui ont été abordés lors de ces négociations et le Forum des Caraïbes pour la promotion des activités spatiales sera mentionné également, et je parlerai des activités que nous menons au sein du secrétariat pour assurer la promotion de projets régionaux avec une forte teneur sociale et régionale, notamment pour le développement de chacun de nos pays.

En ce qui concerne nos résultats, il y a un grand nombre de bénéfices que peut tirer l'humanité et qu'a déjà tirés l'humanité de l'exploration et l'utilisation de l'espace. Malheureusement, les pays en développement bénéficient moins de ces avancées, de ces applications scientifiques et techniques. Pour combler ces lacunes, à partir des années 1990, nous avons mis en place cette Conférence spatiale des Amériques. Il s'agit d'un forum de coopération qui rassemble les pays de la région pour assurer la promotion et l'utilisation pacifique des technologies, des techniques spatiales et ce dans l'intérêt de la sécurité, de la sûreté et du développement des pays en développement.

Il faut replacer tout ceci dans le contexte qui s'impose car les Nations Unies ont entrepris un certain nombre d'initiatives depuis 1997 à la suite des grandes missions spatiales qui avaient été menées à bien par les grandes puissances spatiales. Nous avons organisé un certain nombre de conférences sur l'exploration de l'espace, UNISPACE-I en 1968, UNISPACE-II en 1982 ainsi qu'un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale à partir de 1988 sur la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Il s'agit de favoriser les mécanismes de promotion des initiatives doivent être prises dans le cadre des Nations Unies. C'est à ce moment-là qu'on a pris comme décision de créer la Conférence spatiale des Amériques, forum régional reposant sur les principes énoncés dans les principaux instruments juridiques concernant l'espace extra-atmosphérique. La Conférence spatiale des Amériques s'est réunie à cinq reprises.

La I^e Conférence a eu lieu à Costa Rica en 1990 et on y a déterminé quels étaient les domaines

du secteur spatial qui pouvaient contribuer au développement socio-économique des pays de la région. Avec cette première conférence, on a créé le groupe devant s'occuper des questions spatiales en Amérique du Sud, et c'est alors quelque chose qui a commencé à être pris en considération au niveau des grands forums internationaux.

La II^e Conférence spatiale a eu lieu au Chili en 1993 et à ce moment-là on a lancé un processus de systématisation de la Conférence spatiale des Amériques. On a dit qu'il était important de poursuivre l'élaboration de normes pouvant contribuer au développement du droit spatial international, on a institutionnalisé un mécanisme de suivi qu'on a appelé le secrétariat provisoire, et on a déterminé certains éléments que l'on a retrouvés dans la Déclaration de Santiago du Chili.

La III^e Conférence spatiale des Amériques a eu lieu en Uruguay en 1996 et cette conférence a porté sur des questions telles que la science et la technologie, le développement durable et l'environnement, l'éducation, les communications, et on a examiné des questions liées également au droit spatial international. Durant cette conférence à laquelle ont participé les membres du groupe d'appui international, on a adopté la Déclaration de Punta del Este et on a décidé de définir des mesures de suivi par rapport aux recommandations qui avaient été faites.

La IV^e Conférence spatiale des Amériques a eu lieu à Cartagena de Indias en Colombie. On y a déterminé quelles étaient les possibilités de coopération aux niveaux régional et mondial dans le secteur spatial pour favoriser le développement social et économique des nations et en renforçant les contacts entre les spécialistes et on a envisagé également de lancer des projets multilatéraux.

Suite à cette conférence, on a adopté la Déclaration de Cartagena et son plan d'action. Vous pouvez noter que lors des Conférences spatiales des Amériques qui ont eu lieu au Costa Rica, au Chili, en Uruguay et en Colombie, cette instance régionale a pris, à chaque fois, des mesures importantes pour ce qui est d'en faire véritablement le forum où l'on aborde ces questions dans le cadre de l'Amérique latine.

La V^e Conférence spatiale des Amériques en Équateur constitue également un moyen de contribuer encore davantage au développement du droit spatial international. Le Gouvernement de l'Équateur a assumé l'organisation de cette V^e Conférence spatiale des Amériques en tenant compte de plusieurs principes fondamentaux : la contribution de la Conférence au développement du droit spatial, l'importance d'assurer la continuité du mécanisme en tant qu'instrument indispensable

pour assurer le progrès de la région dans le secteur spatial, la nécessité de renforcer son institutionnalisation, la coopération internationale et le dialogue intrarégional, la nécessité d'avancer sur la voie de la création d'une instance spatiale régionale, l'encouragement à l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies, UNISPACE III, encourager l'adhésion aux principes et règles régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies, l'appui au développement et le renforcement des principes juridiques qui régissent le droit spatial international, la pertinence des travaux du COPUOS des Nations Unies et de ses Sous-Comités, et l'efficacité du travail réalisé par le Bureau des affaires spatiales.

La V^e Conférence spatiale des Amériques a eu lieu à Quito du 24 au 28 janvier 2006, sous le thème "La concertation régionale spatiale pour la sécurité et le développement humain", dans le cadre des activités menées dans le système des Nations Unies au sujet des activités spatiales. Cette conférence a porté sur cinq axes d'activités principaux : le développement de la législation, le téléenseignement, l'accès à la connaissance, la télémédecine et l'épidémiologie, la prévention et l'atténuation des catastrophes, la protection de l'environnement et du patrimoine culturel, l'idée étant de promouvoir l'utilisation des technologies spatiales pour appuyer des programmes de fort contenu social et ce en tenant compte de la Déclaration du Sommet du millénaire de 2000, le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, la plateforme d'action régionale émanant de la Conférence régionale de 2001 et UNISPACE I, II et III, les déclarations de la Conférence spatiale des Amériques, et les plans d'action ainsi que les autres instruments juridiques internationaux.

Suite aux délibérations de la V^e Conférence spatiale des Amériques, on a adopté la Déclaration de San Francisco de Quito et le plan d'action, documents internationaux qui reflètent la volonté des États membres de progresser collectivement sur la voie du progrès en diffusant les connaissances scientifiques et technologiques spatiales afin de favoriser le développement durable des pays de la région.

Dans le domaine de l'élaboration du droit spatial, on a examiné et adopté les questions suivantes. On a prié instamment les États participant à la Conférence d'adhérer aux traités et conventions internationaux adoptés dans ce domaine pour assurer le renforcement du régime juridique relatif à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. On a souligné le rôle prépondérant joué par les Nations Unies, principalement par l'entremise de la Commission du COPUOS et du Bureau des affaires

spatiales, vu leur contribution constante au développement du droit spatial. On a parlé également des traités, conventions, résolutions des Nations Unies et des organismes spécialisés de ce système des Nations Unies qui ont été adoptés jusqu'à ce moment-là et qui constituent d'importants éléments juridiques contribuant aux progrès de l'humanité.

On a souligné l'interaction croissante entre le droit spatial international et le droit au développement. On a évalué la situation dans laquelle se trouvent les sciences spatiales et on a parlé d'adopter un cadre juridique permettant de renforcer le développement scientifique et technologique. On a recommandé de préciser ce qu'il convenait de faire en matière de droit spatial en favorisant la tenue d'activités au niveau universitaire ou au niveau de la recherche en faisant appel à des experts de la région ou extérieurs à la région. Il s'est agi également de voir ce que l'on pouvait faire pour créer des espaces de coopération entre les centres de droit spatial des différents pays de la région, et ce grâce à une interaction et à un échange d'informations.

Le secrétariat provisoire de la V^e Conférence des Amériques est installé dans le pays qui a accueilli la dernière conférence. Il s'occupe de la préparation de la conférence suivante et c'est pourquoi c'est l'Équateur qui a assumé le secrétariat depuis 2006 et on a alors installé ce bureau sur place en s'appuyant également sur les contributions pouvant être faites par diverses institutions nationales ou ministères.

Pour ce qui est de la structure du secrétariat, le secrétariat provisoire de la V^e Conférence constitue en fait une sorte de commission permanente de planification, un comité des affaires techniques, scientifiques, un comité des affaires juridiques et politiques qui s'occupe également de l'administration.

Au niveau national, il compte sur la participation de plus de 30 institutions qui s'occupent des questions spatiales et, au niveau international, il jouit de l'appui du groupe international d'experts de la Conférence spatiale des Amériques et du secrétariat temporaire de la IV^e Conférence des Amériques, c'était la Colombie, et de la collaboration avec le pays qui va accueillir la VI^e Conférence, le Mexique. On a également l'appui donné par le COPUOS et il y a d'ailleurs un mémorandum d'accord qui existe avec le COPUOS ainsi qu'avec le Centre d'excellence en sciences et technologies spatiales de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il y a également ce sur quoi on peut compter c'est la coopération d'autres organismes, institutions et établissements s'occupant de l'espace.

Les résultats qui ont été atteints. En ce qui concerne l'élaboration de droit spatial, il s'est agi, pendant les années où notre pays a assumé le secrétariat, de voir comment on pouvait donner suite au contenu de la Déclaration de Quito et au plan d'action de la V^e Conférence spatiale des Amériques. Dans ce sens, on a réalisé des activités à propos de chacun des grands thèmes qui avaient été identifiés lors de cette conférence. Il y a d'abord la question du téléenseignement, de l'accès à la connaissance, la télémédecine, l'épidémiologie, la protection de l'environnement et du patrimoine culturel, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets, et l'élaboration de dispositifs de droit spatial.

Au niveau international, le secrétariat provisoire de la Conférence spatiale des Amériques avec l'aide du COPUOS, a tenu en 2007 à Quito, dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace, un atelier sur l'importance de la législation spatiale internationale. En août 2008, il y a eu un atelier régional qui portait sur "Comment faire face aux nouveaux défis en matière juridique?", et d'importants experts internationaux y ont participé.

On a eu également un atelier sur le droit spatial appliqué aux changements climatiques, qui a eu lieu à Quito les 25 et 26 mai 2010. On a institutionnalisé le groupe international d'experts de la Conférence spatiale des Amériques, et avec l'appui du COPUOS, le secrétariat provisoire a organisé plusieurs réunions avec le groupe international d'experts de la Conférence spatiale des Amériques à Quito et au Galápagos. La dernière réunion a eu lieu à la fin du mois de mai et on a, à ce moment-là, donné un cours également à Cuenca. On y a examiné d'importants documents contenant des éléments stratégiques visant à favoriser le renforcement des mécanismes régionaux de coopération et des recommandations en ce qui concerne la réalisation des activités prévues pour le secrétariat provisoire.

Il s'agit de souligner ici l'importance de la participation du groupe d'experts avec l'Ambassadeur Raimundo Gonzalez qui est président de ce groupe, et l'Ambassadeur Arévalo, l'Ambassadeur Lichen, M. Sergio Camacho, Mauricia Ferm, et tous eux qui ont contribué de façon très importante aux travaux du groupe de réflexion. On a mis sur pied un mécanisme de suivi des conférences et on a un mécanisme de coordination entre les différents secrétariats provisoires, on a prévu également de faire en sorte que la Conférence spatiale des Amériques devienne véritablement la principale tribune pour tout ce qui a trait aux activités spatiales en Amérique latine.

Le secrétariat provisoire a préparé une première publication intitulée "Les Conférence

spatiale des Amériques” et on assure la promotion de l’utilisation pacifique de l’espace extra-atmosphérique et ce pour profiter au développement des États. La publication en question a été distribuée durant la tenue de la session du Sous-Comité juridique, ici à Vienne, et c’était la première publication importante du secrétaire provisoire et de la Conférence des Amériques.

Le secrétariat a également participé de façon active aux réunions de la Commission pour l’utilisation de l’espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, principalement en ce qui concerne le Sous-Comité juridique et d’autres forums internationaux. On a, à ce moment-là, abordé d’importantes initiatives comme celle qui avait été mentionnée par l’ancien Président du COPUOS, M. Camacho, en ce qui concerne l’élaboration d’une politique spatiale mondiale.

Le secrétariat a également participé à un atelier sur le droit spatial international et sur la politique spatiale et il y a des ateliers notamment qui ont été organisés par le Centre national d’enseignement scientifique et technologique spatial pour l’Amérique latine et les Caraïbes. Il y a eu une réunion qui s’est tenue au Mexique l’année dernière. Un atelier a été organisé par une université en Colombie et qui a été réalisé en mai 2010.

Enfin, le secrétariat a négocié des accords internationaux en matière de coopération avec diverses instances internationales. J’ai bientôt terminé, Monsieur le Président, je sais que le temps commence à me manquer et je passerai directement aux possibilités d’avenir dans le cadre des activités de la Conférence spatiale des Amériques. Nous avons beaucoup réfléchi à ces questions.

Il est important de mieux pouvoir préciser la nature des activités de coopération afin d’éviter tout double emploi ou chevauchement avec les activités entreprises par d’autres organismes. Il s’agit de voir comment mieux préciser la nature de la coopération interrégionale et pour cela il est essentiel de renforcer les relations entre les États membres et les organisations internationales, les centres d’enseignement régionaux, etc.

Durant les Conférences spatiales des Amériques, on a essayé d’établir des liens avec les organes spécialisés des Nations Unies, le BIT, l’UNICEF, le PNUD, l’Université des Nations Unies, etc., ainsi qu’avec les réseaux mondiaux et latino-américains. Il s’agissait de faciliter l’intégration des activités du secrétariat dans les différents forums internationaux qui s’occupent de ces questions pour favoriser l’échange d’expérience et la coopération au niveau international.

Il serait intéressant que le secrétariat puisse jouir de l’appui du Bureau des affaires spatiales et on a entrepris un rapprochement également avec la Conférence du leadership africain sur les technologies spatiales pour favoriser le développement durable. On a également établi des liens avec la Conférence spatiale de l’Asie-Pacifique et on renforce également les liens qui existent avec les institutions spécialisées européennes.

Il s’agit de renforcer également les engagements pris par les pays membres de la Conférence spatiale des Amériques pour ce qui est de faire davantage d’efforts pour s’acquitter des obligations auxquelles ont souscrit ces pays et il s’agit également de déterminer quels sont les pays donateurs qui peuvent jouer un rôle pour favoriser les activités. Il s’agit de voir comment obtenir une aide financière nous permettant de réaliser des projets ayant un fort contenu social afin de pouvoir réaliser les activités prévues par le secrétariat provisoire. Il s’agit d’assurer également une préparation des méthodologies spécifiques telles que déterminées pour que l’on puisse mieux choisir les projets entrepris au niveau régional.

Le secrétariat provisoire a beaucoup d’activités qui sont prévues. Il y a d’ailleurs toutes sortes d’autres réflexions et de suggestions que je ne peux malheureusement pas vous présenter ici par manque de temps.

Pour terminer, je vais vous dire simplement que le secrétariat est en train de préparer une nouvelle publication qui sera distribuée durant la tenue de la VI^e Conférence spatiale des Amériques qui aura lieu à Mexico et c’est là quelque chose qui enrichira encore davantage l’expérience immense acquise ainsi lors des Conférences spatiales des Amériques. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie l’intervenant de l’Équateur pour cet exposé. Je dois vous signaler que vu le temps dont nous disposons, nous avons reporté la communication du Japon qui nous a dit que son exposé durait exactement 20 minutes. Je voudrais bien que l’on dispose d’un mécanisme pour amplifier le temps, mais malheureusement, en ce qui concerne le temps, notre horaire, notre programme, je voudrais vous demander de faire en sorte que les interventions ne dépassent pas 20 minutes.

Je vais maintenant donner la parole au secrétariat qui va nous annoncer quelque chose.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat voudrait simplement, brièvement présenter un non-document qui a été

distribué dans les pigeonniers hier. C'est un document qui a été élaboré par le secrétariat en consultation avec les membres du Bureau et qui constitue le Groupe G15. C'est un non-document de deux pages qui concerne les questions d'organisation et le renforcement de l'efficacité du COPUOS et de ses Sous-Comités.

À la première page de ce document, les délégations verront que l'on parle de l'arrière-plan de ce qu'on a discuté, où on leur explique ce qui a été discuté aux réunions du Sous-Comité cette année. On parle de certaines mesures qui pourraient être prises pour renforcer le mode d'organisation du travail et les activités du Sous-Comité scientifique et technique mais également du Sous-Comité juridique.

À la page 2, le secrétariat en consultation avec les membres du Bureau, a présenté trois éléments de réflexion qui pourraient être envisagés par les délégations en vue de la mise en œuvre l'année prochaine lors de la session de 2011 de chacune de ces instances, le Sous-Comité juridique, le Sous-Comité scientifique et technique et le COPUOS.

À la fin de cette page 2, on a une proposition qui pourrait être examinée l'année prochaine lors de la session du Sous-Comité juridique et du COPUOS. C'est une proposition qui consiste à demander au secrétariat de présenter un rapport constituant une évaluation du travail réalisé par les Sous-Comités et par le COPUOS. Il s'agit de voir dans quelle mesure il est bon de procéder à un enregistrement des débats, mais également ce que l'élaboration de transcriptions et de procès-verbaux peut coûter. Il faut voir dans quelle mesure l'enregistrement numérique serait approprié.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, voilà des questions auxquelles peuvent réfléchir les délégations ce week-end.

Comme vous vous en souviendrez, la semaine prochaine au titre des questions diverses, nous avons déjà prévu de discuter de questions d'organisation tel que demandé par le Comité en 2009. Avec votre permission, le secrétariat fera de son mieux pour intervenir au titre du point 16, "Questions diverses", pour aborder les questions d'organisation. Donc, nous pourrions peut-être commencer cette discussion en plénière dès mardi de la semaine prochaine. Nous examinerons de près les demandes qui ont été présentées dans le cadre

des discussions abordées en plénière et nous ferons de notre mieux pour examiner en plénière ces questions d'organisation et ce dès le début de la semaine prochaine.

Bien entendu, nous poursuivrons jusqu'au jeudi. Il y aura peut-être besoin de tenir des consultations officieuses pendant ce temps-là. Voilà ce qui est envisageable pour la semaine prochaine, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Merci, M. Hedman, pour ces renseignements.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais bientôt lever notre séance, mais auparavant, je voudrais vous dire ce que nous avons prévu de faire cette après-midi.

Nous continuerons l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "Débat général", et nous entendrons les déclarations des pays qui ont demandé d'intervenir. Nous reprendrons le point 7 pour entendre les délégations qui ont demandé d'intervenir, et en même temps, nous poursuivrons l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session". Nous poursuivrons également l'examen du point 9 de l'ordre du jour, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session", et nous examinerons aussi le point 10, "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale ; examen de la situation actuelle".

Si nous en avons le temps, nous commencerons l'examen du point 11 de l'ordre du jour, "Espace et société".

Il y aura trois exposés techniques qui seront présentés, puisqu'il y aura le Japon qui va s'ajouter, et le premier sera présenté par le Japon dont nous venons l'écouter, ensuite nous aurons un exposé présenté par le représentant de la Fondation Espace des États-Unis, "Introduction à la Space Foundation". Ensuite, on aura un troisième exposé qui sera présenté par la Turquie, "TÜBITAK, le conseil de recherche technologique et scientifique de la Turquie".

Ensuite, à 18 heures, une réception sera organisée par l'Organisation de la coopération spatiale Asie-Pacifique dans la salle Mozart.

La séance est levée à 12 h 59.